

NOTE A L'ATTENTION DES MEMBRES DU COMITE

Programme d'action annuel 2017 en faveur de la République du Mali, pour les thèmes : appui à la société civile et éducation, à financer sur le 11^e Fonds européen de développement.

1. Identification

Allocation FED	11 ^e Fonds européen de développement
Coût total	45 000 000 EUR (contribution de l'UE). Dont : 40 000 000 EUR pour l'Education 5 000 000 EUR pour l'appui à la Société Civile Les présentes actions sont financées par des Etats Membres
Base juridique	Pour le FED : Règlement (UE) 2015/322 du Conseil du 2 mars 2015 relatif à la mise en œuvre du 11 ^e Fonds européen de développement

2. Contexte

Programme d'appui à l'inclusion scolaire au Mali – PAIS:

Le Mali a connu une croissance remarquable du taux de scolarisation primaire durant la décennie passée. Le Taux Brut de Scolarisation au 1^{er} cycle est passé de 34% à 70% entre 1996 et 2010. Cet accroissement a principalement reposé sur la création d'écoles communautaires et sur la stratégie de recrutement accéléré des enseignants. Depuis 2010 cependant, l'école malienne subit une forte régression des principaux indicateurs. La revue sectorielle d'avril 2016 a confirmé cette tendance au niveau national, particulièrement marquée pour les régions du Centre et du Nord. Les causes sont de plusieurs ordres: (i) la situation socio-économique des ménages, (ii) la faiblesse de l'offre éducative et de la qualité des enseignements, (iii) la faiblesse institutionnelle dans la gestion du système éducatif en mode décentralisé.

En termes d'équité, les filles et les enfants issus du milieu rural et des ménages pauvres affichent des taux de scolarisation plus faibles.

Ces défis ont été aggravés par la crise politico-sécuritaire de 2012 dont les conséquences sont encore présentes. La population malienne en est la première victime en subissant une dégradation de sa sécurité mais également un retrait progressif des services de l'administration gouvernementale. L'Accord de paix insiste sur une décentralisation sectorielle et une adaptation des programmes d'enseignement aux réalités socioculturelles des régions. Il vise en outre à "*mobiliser et engager les communautés à soutenir le retour et le maintien des enfants, particulièrement les filles, à l'école dans les zones affectées*". Cependant, des mesures tangibles doivent encore se concrétiser pour pouvoir garantir la paix et la stabilité durable.

L'objectif mondial de *l'Education pour Tous* n'a pas été atteint en 2015 et le Gouvernement prévoit que cet objectif ne pourra pas être atteint avant 2027 sur la base de la performance actuelle. Le Mali possède le taux d'exclusion scolaire le plus élevé de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, après le Liberia. 56% d'enfants (plus de 1,2 millions) en âge de fréquenter l'école primaire (7-12 ans) ne sont pas scolarisés et plus d'un demi-million dans cette tranche d'âge

est en risque d'abandon scolaire. Ce phénomène qui s'aggrave chaque année en raison de la croissance démographique élevée (3,1%/année), pose un véritable risque d'exclusion sociale et, à terme, économique pour les générations qui sont actuellement en âge d'être dans le système scolaire fondamental (enseignement primaire, enfants de 7 à 12 ans) au Mali.

Au niveau de la qualité des apprentissages, la dernière étude diagnostique réalisée au Mali montre qu'en 5^{ème} année du primaire seulement 13% des élèves ont la capacité d'analyser un texte en français, et, seulement 10% ont acquis toutes les compétences requises à leur niveau en mathématiques.

Pourtant, d'un point de vue budgétaire, l'Etat a alloué en moyenne 28,7% de ses ressources au secteur, dont la large majorité au fondamental (enseignement primaire, enfants de 7 à 12 ans). Les deux tiers de ces ressources sont transférées aux collectivités territoriales. Cependant l'efficacité de la gestion des ressources fait encore face à de nombreux défis de transparence et de redevabilité.

Harmonisation et innovations au bénéfice des initiatives de la société civile d'utilité sociale – HIBISCUS:

La société civile malienne est un acteur essentiel du développement et de la gestion des services de base sur l'ensemble du territoire malien, malgré les perturbations engendrées par la persistance de l'insécurité au Nord et au centre. Le bilan actuel de son rôle dans les politiques publiques est plus mitigé. Il diffère largement d'un secteur à l'autre, par exemple entre l'éducation où les ONG restent une partie-prenante essentielle des revues conjointes et du dialogue avec le ministère compétent, et, à l'opposée, les droits de l'Homme, la gestion des finances publiques ou la lutte contre la corruption, où malgré des violations persistantes de l'Etat de droit, la société civile reste marginalisée tant dans le dialogue sectoriel que dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

Comme le reconnaît la Feuille de Route de l'UE pour un engagement stratégique envers la société civile (2014), les OSC (Organisations de la société civile) au Mali ne rencontrent pas d'obstacles particuliers pour leur création et leur enregistrement. La loi de 2004¹ régissant l'enregistrement (déclaratif) et le fonctionnement des associations fixe notamment les critères de reconnaissance du caractère d'utilité publique" de ces acteurs, qui conditionne l'éventuelle obtention de financements étatiques. Un décret de 2005 a par ailleurs précisé les avantages, notamment fiscaux (exonérations), émanant de la conclusion d'accords-cadres (déjà mentionnés plus haut) entre puissance publique et société civile.

Selon les statistiques de la Direction compétente au sein de l'Etat malien, la Direction générale de l'Administration territoriale (DGAT), il y avait 1298 OSC enregistrées au Mali au 31/12/2013. Selon plusieurs observateurs ce nombre pourrait être le double si on prend en compte les OSC qui ne se sont pas enregistrées au niveau de la DGAT². Ces organisations recouvrent les 4 niveaux identifiés par les Accords de Cotonou³.

¹ Loi No 04-038 du 5 août 2004 régissant les associations

² Cartographie des organisations de la société civile au Mali, rapport d'étude financé par la DUE, TRANSTEC, 2014

³ .Le niveau 1 est composé des organisations de base, le niveau 2 est composé des ONG nationales, le niveau 3 est composé des organisations faîtières et enfin le niveau 4 est constitué des plateformes.

3. Résumé du programme d'action

L'action "Programme d'appui à l'inclusion scolaire au Mali" a pour **objectif global** de promouvoir un accès équitable à une éducation fondamentale de qualité au Mali.

Ses **objectifs spécifiques** sont les suivants:

- Offrir des opportunités éducatives aux enfants dé- et non scolarisés, dont au moins 50% de filles, et permettre le retour et le maintien en école primaire dans les zones affectées par l'insécurité au Centre et au Nord du Mali (en synergie avec les projets PARSEC (Programme d'Appui au Renforcement de la Sécurité) et PROJES (Programme Jeunesse et Stabilisation) - Fonds fiduciaire en ce qui concerne le Centre) ;
- Réinsérer ou insérer dans l'école de niveau fondamental primaire, les enfants, dont au moins 50% des filles, dé- et non scolarisés dans les régions du Sud à plus haute démographie et exclusion scolaire (Koulikoro, Sikasso, Ségou, Kayes);
- Pérenniser le fonctionnement des cantines scolaires dans les communes ayant les plus faibles indicateurs éducatifs et de sécurité alimentaire (complémentaire aux objectifs. 1 et 2).

Les produits escomptés sont les suivants:

- Les enfants, dont au moins 50% de filles, dé- et non scolarisés des zones affectées par l'insécurité au Centre et au Nord sont réinsérés/insérés et réguliers dans le cursus scolaire;
- Les enfants, dont au moins 50% de filles, dé- et non scolarisés des régions du Sud à haute démographie et exclusion scolaire sont réinsérés/insérés et réguliers dans le cursus scolaire;
- Les capacités du Centre national des cantines scolaires sont renforcées et le fonctionnement des cantines scolaires à travers les comités de gestion scolaires est assuré dans les communes ayant les plus faibles indicateurs éducatifs et de sécurité alimentaire.

Ce programme s'inscrit dans l'Agenda 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement l'Objectif 4 des ODD⁴ "*Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*", mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des Objectif 1 "*Éliminer l'extrême pauvreté et la faim*" et Objectif 5 des ODD "*Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*".

L'action « Harmonisation et innovations au bénéfice des initiatives de la société civile d'utilité sociale » a pour **objectif global** de consolider le processus de développement et la démocratie au Mali.

Son **objectif spécifique** est de renforcer de manière durable et structurée l'implication d'une société civile représentative de la diversité du Mali dans l'action publique au niveau national et local, ainsi que dans son suivi et son évaluation.

Les produits escomptés sont les suivants :

Produit 1: Les capacités des OSC sont renforcées en termes de gouvernance interne et de recherche de financements ;

Produit 2: Les OSC contribuent au développement local et à la bonne gouvernance des entités décentralisées ;

⁴ Objectifs de développement durable

Produit 3: Un cadre d'appui aux OSC harmonisé et aligné sur le droit national est établi sur la durée, au-delà de la période de mise en œuvre du seul projet HIBISCUS.

Ce programme s'inscrit dans l'Agenda 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement l'objectif 17 portant sur les "partenariats pour la réalisation des objectifs", mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des Objectifs 5 "égalité entre les sexes" et 16 "paix, justice, et institutions efficaces". Cela n'implique pas d'engagement de la part de la République du Mali qui bénéficie de ce programme.

4. COMMUNICATION ET VISIBILITE

Pour la présente action sont prévues des mesures de communication et de visibilité qui seront établies au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique financé sur le budget indiqué. Ce plan ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

5. COUT ET FINANCEMENT

Action	Coût total (EUR)	Contribution de l'UE (EUR)
Programme d'appui à l'inclusion scolaire au Mali (PAIS)	40 000 000	40 000 000
Harmonisation et innovations au bénéfice des initiatives de la société civile d'utilité sociale (HIBISCUS)	5 000 000	5 000 000
Contribution total de l'UE au programme.		45 000 000

Le comité est invité à rendre son avis sur le programme d'action annuel 2017 en faveur du Mali pour les thèmes : appuis à l'inclusion scolaire et à la société civile.



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 1

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel 2017, en faveur de la République du Mali, à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

Document d'action relatif à l'action « appui à l'inclusion scolaire au Mali (PAIS) »

INFORMATIONS À L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTION POTENTIELS

PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF AUX SUBVENTIONS

Le présent document constitue le programme de travail relatif aux subventions au sens de l'article 128, paragraphe 1, du règlement financier (règlement UE, Euratom) n°966/2012, applicable au FED en vertu de l'article 37 du règlement (UE) 2015/323, à la section suivante en ce qui concerne les subventions octroyées directement sans appel à propositions: 5.4.1 «Subventions – octroi direct (gestion directe)».

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme d'appui à l'inclusion scolaire au Mali (PAIS) Numéro CRIS: ML/FED/039-912 financé par le 11 ^e Fonds européen de développement			
2. Zone bénéficiaire de l'action/ localisation	République du Mali L'action couvrira le territoire national			
3. Document de programmation	Programme indicatif national 11 ^e FED			
4. Secteur de concentration	Education	Aide Publique au Développement: OUI ¹		
5. Montants concernés	Coût total estimé: 40 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 40 000 000 EUR			
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion directe - Subvention – octroi direct Gestion indirecte avec l'UNICEF et le PAM			
7. a) Code CAD et b) Principal canal de distribution	110 Education ONG, UNICEF (41122), PAM (41140)			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Important	Principal
	Développement de la participation/ bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Aide à l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ L'Aide publique au développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ».

	Égalité entre hommes et femmes (rôle des femmes et développement)	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Important	Principal
	Diversité biologique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Programmes phares thématiques	N/A			
10. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>Objectif principal: # 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie;</p> <p>Objectifs secondaires: # 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim; # 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.</p>			

RÉSUMÉ

Bien que l'éducation constitue une priorité du Gouvernement du Mali au titre de sa stratégie de développement et que des efforts conséquents soient consentis en termes budgétaires, les chiffres continuent à se détériorer en ce qui concerne les principaux indicateurs et notamment les taux de scolarisation dans l'enseignement fondamental (= primaire). Cette tendance s'est aggravée avec la crise politico/sécuritaire de 2012. Pour contrecarrer ce phénomène, le Gouvernement affiche des objectifs ambitieux et s'engage à œuvrer en faveur d'une éducation de base de qualité pour tous, tout en créant une dynamique d'accélération de la scolarisation, y inclus des filles, pour réduire les disparités (Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable au Mali – CREDD 2016-2018). En effet, 56 % des enfants en âge d'aller à l'école primaire (âgés entre 7 et 12 ans) ne sont pas scolarisés, ce qui représente plus de 1,2 million d'enfants, dont une large majorité de filles. Parmi les enfants scolarisés dans cette tranche d'âge, plus d'un demi-million est en risque d'abandon scolaire. Ce taux de déscolarisation, le deuxième le plus élevé de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, s'aggrave chaque année et pose un véritable risque d'exclusion sociale et économique pour plusieurs générations de Maliens, qui compromet aussi à long-terme la stabilité et la paix au Mali.

L'éducation fait partie intégrante du capital humain et a un impact déterminant sur la trajectoire économique et sur la stabilisation du pays. L'Union européenne vise donc à contribuer à l'atteinte du Programme des Nations Unies de développement durable à l'horizon 2030 pour l'éducation (#4) à travers l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité pour tous (résultat 1.3 du PIN). L'action proposée a pour tâche de contribuer à augmenter le taux de scolarisation dans l'enseignement fondamental (l'école primaire) au Mali. Il est également proposé - dans le cadre du PAIS- l'application de mesures flexibles (octroi direct) prévues pour les pays déclarés en situation de crise en faveur d'ONG et d'organisations internationales spécialisées dans le secteur et capables d'accompagner les entités décentralisées et déconcentrées dans les activités et les zones proposées. Cette action est complémentaire aux interventions déjà en cours sous financement du Fonds Fiduciaire ainsi que du 11^e FED, ce dernier appuyant en particulier le ministère de l'éducation nationale dans ses efforts d'amélioration de la qualité et de la gouvernance de l'enseignement fondamental (Programme d'appui à l'enseignement fondamental au Mali - PROF et State Building Contract II - SBC II). Parallèlement, l'Union européenne poursuit le dialogue politique afin de soutenir l'adoption de la future politique sectorielle, prévue en 2018, qui pourra faire l'objet d'appuis ultérieurs éventuels dans le cadre du FED.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

Le Mali a connu une croissance remarquable du taux de scolarisation primaire durant la décennie passée. Le taux brut de scolarisation au 1^{er} cycle est passé de 34 % à 70 % entre 1996 et 2010. Cet accroissement a principalement reposé sur la création d'écoles communautaires et sur la stratégie de recrutement accéléré des enseignants. Depuis 2010 cependant, l'école malienne subit une forte régression des principaux indicateurs. La revue sectorielle d'avril 2016 a confirmé cette tendance au niveau national, particulièrement marquée pour les régions du Centre et du Nord. Les causes sont de plusieurs ordres : (i) la situation socio-économique des ménages, (ii) la faiblesse de l'offre éducative et de la qualité des enseignements, (iii) la faiblesse institutionnelle dans la gestion du système éducatif en mode décentralisé.

En termes d'équité, les filles et les enfants issus du milieu rural et des ménages pauvres affichent des taux de scolarisation plus faibles.

Ces défis ont été aggravés par la crise politico-sécuritaire de 2012 dont les conséquences sont encore présentes. La population malienne en est la première victime en subissant une dégradation de sa sécurité mais également un retrait progressif des services de l'administration gouvernementale. L'Accord de paix insiste sur une décentralisation sectorielle et une adaptation des programmes d'enseignement aux réalités socioculturelles des régions. Il vise en outre à *"mobiliser et engager les communautés à soutenir le retour et le maintien des enfants, particulièrement les filles, à l'école dans les zones affectées"*. Cependant, des mesures tangibles doivent encore se concrétiser pour pouvoir garantir la paix et la stabilité durable.

L'objectif mondial de *l'Education pour Tous* n'a pas été atteint en 2015 et le Gouvernement prévoit que cet objectif ne pourra pas être atteint avant 2027 sur la base de la performance actuelle. Le Mali possède le taux d'exclusion scolaire le plus élevé de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, après le Liberia. 56 % d'enfants (plus de 1,2 million) en âge de fréquenter l'école primaire (7-12 ans) ne sont pas scolarisés et plus d'un demi-million dans cette tranche d'âge est en risque d'abandon scolaire. Ce phénomène qui s'aggrave chaque année en raison de la croissance démographique élevée (3,1 %/année), pose un véritable risque d'exclusion sociale et, à terme, économique pour les générations qui sont actuellement en âge d'être dans le système scolaire fondamental au Mali.

Au niveau de la qualité des apprentissages, la dernière étude diagnostique réalisée au Mali montre qu'en 5^{ème} année du primaire seulement 13 % des élèves ont la capacité d'analyser un texte en français, et, seulement 10 % ont acquis toutes les compétences requises à leur niveau en mathématiques.

Pourtant, d'un point de vue budgétaire, l'Etat a alloué en moyenne 28,7 % de ses ressources au secteur, dont la large majorité au fondamental. Les deux tiers de ces ressources sont transférées aux collectivités territoriales. Cependant l'efficacité de la gestion des ressources fait encore face à de nombreux défis de transparence et de redevabilité.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Le *Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable du Mali* (CREDD) 2016-2018, s'aligne sur les Objectifs de développement durable (ODD) 2030. Le Gouvernement du Mali s'y engage à œuvrer en faveur d'une éducation de base de qualité pour tous, surtout des filles, pour réduire les disparités (ODD 4). Les stratégies suivantes sont préconisées: i) la promotion des alternatives éducatives pour l'inclusion des enfants dé- et non scolarisés; ii) le retour de l'administration scolaire et le redéploiement des enseignants dans les régions affectées par le conflit; iii) l'engagement des communautés à soutenir le retour et le maintien des enfants, particulièrement les filles, à l'école; iv) la promotion d'un vaste programme de construction/réhabilitation/équipement; v) le développement des cantines scolaires.

Le *Programme décennal de développement du secteur de l'éducation (PRODEC I)*, qui a couvert la période allant jusqu'à 2013, a tenté de concrétiser l'engagement vers l'éducation gratuite et universelle avant 2015. Il a également introduit des réformes importantes dans le cadre de la décentralisation/déconcentration. Toutefois, l'évaluation du programme a mis en évidence les difficultés du système à s'adapter aux besoins éducatifs au niveau local à cause des faibles compétences et de la redevabilité limitée de ces services.

Pour répondre à la situation post crise, un *"Programme intérimaire de relance du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle"* a été adopté en 2014. Initialement prévu jusqu'à 2015, et maintenant prolongé jusqu'à l'adoption du nouveau programme décennal, ce programme prend en compte trois dimensions de l'éducation fondamentale: i) la qualité des enseignements et des apprentissages; ii) la gestion du système; iii) l'accès des enfants dé- et non scolarisés, à travers des offres alternatives d'éducation adaptées permettant le passage à une éducation de base formelle.

Les travaux pour le PRODEC II ont finalement démarré courant 2017 et le ministère de l'éducation nationale (MEN) prévoit désormais son adoption à l'horizon mi-2018.

La stratégie de l'Union européenne s'intègre dans les priorités des programmes du Gouvernement du Mali et des axes retenus dans le PIN 11^e FED. Les interventions en cours dans le secteur (PROF et SBC II), favorisent l'appropriation des structures ministérielles pour ouvrir la voie à un futur contrat de réforme sectoriel. Cette action répond, elle, aux besoins urgents en services de base des groupes les plus vulnérables, afin d'éviter l'exclusion de plusieurs générations d'enfants, qui obérerait le potentiel de développement ainsi que les perspectives de paix et de stabilité du pays.

L'action contribuera spécifiquement à la scolarisation des filles conformément à la "politique nationale de scolarisation des filles" élaborée par la Division pour la Scolarisation des Filles (SCOFI) au MEN. Elle répond notamment au besoin de mettre en place des stratégies locales spécifiques pour la scolarisation des filles en situation difficile. L'action propose également des activités sur le plan de la qualité de l'enseignement, complémentaires aux activités en cours financées par le Programme "PROF" pour améliorer la formation initiale et continue des maîtres et la sensibilisation des agents du secteur éducatif aux violences basées sur le genre en milieu scolaire.

In fine, l'action contribuera à la stratégie globale de la SCOFI pour permettre une plus grande contribution des femmes au développement économique et social du Mali.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Les bénéficiaires finaux de l'action seront les enfants dé- et non scolarisés et en risque d'abandon, en âge d'aller à l'école primaire (7-12 ans), avec une attention particulière portée sur les filles. Les bénéficiaires directs de l'action seront les acteurs impliqués dans la gestion de l'école au niveau de base, c'est à dire les familles, les communautés et les autorités décentralisées et déconcentrées afin de promouvoir la participation locale et répondre aux besoins spécifiques. Le ministère de l'éducation nationale (MEN) et ses directions nationales joueront le rôle de coordination et de planification, pour assurer la cohérence avec la future stratégie sectorielle (PRODEC II) et en complément des interventions déjà en cours dont ce ministère bénéficie (PROF et SBCII, paragraphe 3.2).

Les parties prenantes au niveau local seront donc:

- les communautés représentées dans les comités de gestion scolaires (CGS) des écoles;
- les enseignants et animateurs éducatifs, dont les compétences pédagogiques seront renforcées.

Au niveau déconcentré et décentralisé, un accent particulier sera mis sur l'accompagnement des Académies d'enseignement (AE), des Centres d'animation pédagogique (CAP) et des communes.

Les différentes parties prenantes, notamment le cabinet du MEN ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF), la société civile et la Cellule d'Appui à l'ON (CONFED) ont été impliquées dans l'identification de cette action.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

L'Union européenne, à travers cette action, vise à contribuer à l'atteinte des ODD 2030 en améliorant l'accès pour tous à une éducation de qualité à l'enseignement fondamental, en s'appuyant sur les entités décentralisées et déconcentrées (résultat 1.3 du PIN 11^e FED) et dans le respect des stratégies de développement durable du Gouvernement du Mali.

Pour faire face au phénomène de l'exclusion scolaire, l'action visera donc à lever les barrières liées à l'offre éducative qui entravent l'accès des enfants à une éducation de qualité, ainsi que les difficultés liées à la gouvernance du secteur. L'action répondra aux besoins liés aux différents contextes locaux et aux problématiques spécifiques des zones d'intervention dont, le cas échéant, celle de l'accès à l'enseignement pour les enfants de nomades et les enfants de pêcheurs, à travers l'accompagnement des acteurs au plus près de l'école (CAP, communes et communautés) en contribuant aussi au renforcement de la décentralisation du secteur.

Les exclus du système éducatif malien appartiennent aux catégories d'enfants les plus vulnérables. Des recherches ont révélé que la dé- et non scolarisation dépendent principalement:

- du statut économique de la famille et du coût d'opportunité de la scolarisation d'un enfant: les quintiles de revenus les plus bas sont associés aux taux de scolarisation les plus faibles;
- de l'insuffisance de l'offre éducative malienne comprenant: la qualité de l'enseignement, l'inadéquation des équipements didactiques, l'absentéisme des enseignants, la distance de l'école, les infrastructures scolaires (classes, toilettes, point d'eau) et les cantines scolaires;
- du sexe de l'enfant: les filles sont victimes de violences et abus au sein de l'école et font l'objet de discriminations légitimées par la culture traditionnelle (mariages et grossesses précoces).

Les difficultés structurelles se sont accentuées avec la récente dégradation de la situation sécuritaire et l'extension de l'insécurité vers les régions du Centre. La région de Mopti est considérée aujourd'hui comme l'épicentre de la crise malienne. Elle présente une population trois fois plus grande que celle des trois régions du Nord réunies mais demeure l'une des dernières en termes d'accès aux services sociaux de base. Presque 90 % des écoles dans le delta intérieur du Niger et dans le cercle de Douentza sont actuellement fermées à cause de l'insécurité et du manque de services administratifs. En l'absence d'écoles publiques et d'administration de l'Etat, la présence des écoles coraniques, qui échappent au contrôle étatique, se renforce.

L'impact des déplacements internes liés aux modes de vie (nomadisme, pêche) et à l'insécurité sur la démographie scolaire locale est aussi un défi. Enfin, sur l'ensemble du Mali, le phénomène de l'exclusion scolaire et de risque d'abandon est plus élevé dans les régions de Mopti, Ségou, Sikasso, Koulikoro et Kayes, en raison des dynamiques démographiques de ces régions.

Les recommandations des études et les consultations avec les différents acteurs pour réduire l'exclusion scolaire au Mali font ressortir les priorités suivantes: i) la réinsertion des enfants dé- et non scolarisés à travers des modules pédagogiques adaptés; ii) le renforcement du système des cantines scolaires; iii) la réhabilitation des espaces scolaires affectés par les déplacements, crises et conflits.

2 RISQUES ET HYPOTHÈSES

Risques	Niveau de risque	Mesures d'atténuation
Situation sécuritaire instable au Centre et au Nord et ses conséquences sur le système éducatif	Elevé	Mise en place des mesures et mécanismes de coordination d'urgence pour garantir l'accès aux services de base
Engagement des institutions du système éducatif au niveau central, déconcentré et décentralisé	Moyen	Sensibilisation et accompagnement pour assurer l'appropriation et la durabilité des interventions
Résistances pour l'accès et le maintien à l'école publique, en particulier des filles	Moyen	Sensibilisation et dialogue au niveau communautaire et institutionnel en particulier sur l'enseignement coranique et l'enseignement officiel formel ainsi que sur la question genre
Efficacité de l'utilisation des ressources financières par les acteurs communautaires dans un contexte d'insécurité et de pauvreté extrême	Moyen	Formation et suivi de proximité à travers une présence effective sur le terrain
Fragmentation des interventions dans le secteur	Moyen	Dialogue constant avec le Gouvernement, PTF et société civile
Refus de certains enseignants de retourner dans des zones non sécurisées	Moyen	Collaboration avec le MEN et encouragement des CAP à promouvoir les initiatives des enseignants volontaires communautaires au niveau local.
Hypothèses		
<p>Stabilité politique et sécuritaire.</p> <p>Engagement des acteurs institutionnels pour une augmentation de la scolarisation dans l'enseignement fondamental, y compris pour la réaffectation des services étatiques (administratifs et en enseignants) dans les zone déficitaires.</p> <p>Attitude favorable des acteurs publics, des leaders communautaires et religieux au projet.</p> <p>Poursuite des efforts dans l'amélioration de la gouvernance du secteur et de la lutte contre la corruption.</p>		

3 ENSEIGNEMENTS TIRÉS, COMPLÉMENTARITÉ ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

L'exclusion scolaire au Mali se caractérise par une combinaison de facteurs, au premier rang desquels la faiblesse de l'offre éducative qui a été exacerbée par la crise politico-sécuritaire de 2012. Pour promouvoir la scolarisation, l'évaluation du PRODEC I recommande: i) l'accélération de l'effort de scolarisation dans l'enseignement fondamental en agissant au niveau de l'accès et de la prévention de l'abandon à travers un accompagnement pédagogique adapté; ii) le renforcement significatif du dispositif de prise en charge des enfants dé- et non scolarisés à travers des offres alternatives en vue de leur réintégration; iii) la poursuite de la réduction des disparités au niveau régional, par zone de résidence, par genre et par revenu. Certaines des solutions envisagées reposent sur l'amélioration de la gouvernance locale ainsi que sur l'offre éducative, en agissant sur l'appui pédagogique aux enseignants, la réhabilitation des espaces scolaires et l'installation de cantines scolaires.

Des recherches dans le secteur démontrent que les approches intégrées éducation/nutrition/santé améliorent le développement physique et cognitif des enfants et le taux de scolarisation. Il est donc nécessaire de renforcer l'offre éducative de façon holistique au niveau de la base pour prévenir l'exclusion scolaire depuis les premières années de l'âge de scolarisation, période dans laquelle les taux sont plus élevés. Il est également important de réduire les barrières socio-culturelles à l'éducation, surtout pour les filles, pour prévenir l'abandon à travers la sensibilisation des communautés et la réhabilitation des cantines scolaires, des points d'eau et des toilettes séparées.

La Politique nationale de l'Alimentation scolaire répond à l'exigence de stimuler la scolarisation, le maintien à l'école et d'accroître le taux de réussite scolaire, surtout en faveur des filles, à travers des contributions alimentaires additionnelles. Cependant, l'évaluation des capacités nationales en matière d'alimentation scolaire, System Assessment and Benchmarking for Education Results (SABER), montre que la mise en œuvre est défailante car les fonds étatiques sont insuffisants et alloués de façon irrégulière. De plus la gestion des cantines scolaires n'est pas intégrée dans les plans de développement locaux pour permettre leur pérennisation. Le Centre national des Cantines scolaires (CNCS), rattaché au MEN, est une nouvelle structure qui manque encore d'expertise pour développer des plans opérationnels, des normes nationales d'alimentation scolaire et des modalités d'approvisionnement. L'évaluation du programme d'alimentation scolaire du PAM montre que dans les écoles assistées l'état nutritionnel des élèves s'est amélioré, avec un impact direct sur le taux de maintien des enfants (supérieur à 95 %). Dans ces mêmes écoles, les disparités entre garçons et filles ont également eu tendance à se réduire. Dans les régions instables, les cantines ont contribué à la réouverture progressive des écoles et au renforcement de la cohésion sociale. L'évaluation du SABER recommande d'intervenir à deux niveaux: i) assurer le développement des capacités institutionnelles du CNCS et ii) maintenir une couverture en cantines scolaire dans les zones prioritaires ayant de faibles taux de scolarisation et de sécurité alimentaire.

L'UE soutient le secteur de l'éducation au Mali et principalement le MEN à travers différentes interventions (paragraphe 3.2). Elles s'alignent sur les priorités ministérielles afin de promouvoir l'appropriation et la durabilité des actions. Alors que les interventions en cours dans le secteur de l'éducation sous le 11^e FED sont pilotées et mises en œuvre depuis le niveau central du MEN, ce programme a une vocation à appuyer directement le niveau local, au plus près des bénéficiaires finaux, dans les zones où la déscolarisation est la plus marquée. Cette approche a été soutenue durant les discussions avec les acteurs du secteur qui ont mené à la formulation de cette action, afin d'apporter des services de base essentiels dans les plus brefs délais, tout en permettant un développement de capacités qui génère un impact sur le moyen/long terme.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Cette action est complémentaire au Programme PROF sous financement 11^e FED dont bénéficie directement le MEN au niveau de ses structures centrales visant à renforcer i) la qualité de l'enseignement à travers un appui aux directions nationales de compétence (enseignement fondamental et enseignement normal) et aux Instituts de formation des maîtres pour améliorer la formation initiale et continue des maîtres; ii) la gouvernance du système à travers l'appui à la Cellule de planification et des statistiques pour renforcer l'exhaustivité des données sectorielles et la Cellule d'appui à la décentralisation et déconcentration de l'éducation pour le renforcement des compétences des entités locales et le fonctionnement des CGS en charge de la mise en œuvre de la politique éducative au niveau de base; iii) l'accès à travers l'ouverture de 750 centres d'apprentissage passerelle à Kayes et Ségou visant la réintégration des enfants de 12 ans déscolarisés.

Cependant, compte tenu de l'ampleur du phénomène mis en évidence par les récentes recherches, la lutte contre l'exclusion scolaire doit être adaptée aux différents besoins locaux et doit intervenir dès les premières années de l'âge de scolarisation, ce qui permet aussi de réduire les coûts de l'intervention. L'action proposée ici vise donc à élargir et accélérer l'offre en services de base dans une situation d'extrême fragilité du pays, en accompagnement direct des entités locales et en

complémentarité avec l'approche du PROF. Les acteurs au niveau local sont donc ciblés, à travers les communautés et leurs CGS, mais également les entités déconcentrées et décentralisées en permettant entre autre l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement local incluant la dimension éducative. Ainsi, les autorités locales seront impliquées dans l'évaluation de base et viendront également en appui dans l'identification des bénéficiaires.

Au niveau des actions éducatives le MEN sera fortement impliqué au niveau local à travers les structures déconcentrées : les Centres d'Animation Pédagogiques (CAP) au niveau cercle et les Académies d'enseignement (AE) au niveau régional. Les CAP et les AE seront directement impliqués dans la sélection des écoles à appuyer (choix des critères de sélection, participation à l'atelier de validation du diagnostic); la supervision mensuelle des activités (par le point focal en charge des travaux de construction); l'animation de la formation des enseignants et animateurs; le renforcement des capacités ainsi que le suivi et le transfert des apprenants vers le système formel. Ces plans de développement local ("projet d'écoles") incluent plusieurs dimensions visant à améliorer l'offre éducative afin de répondre aux spécificités des réalités locales. Ils peuvent couvrir, selon les besoins locaux, l'offre pédagogique, le renforcement didactique des enseignants, l'accompagnement des autorités locales pour le suivi pédagogique, la gestion des cantines scolaires, les réhabilitations, la sensibilisation des communautés pour la scolarisation des filles, etc.

L'action s'inscrit aussi dans l'effort global de promouvoir des réformes sectorielles à travers les indicateurs de la tranche variable du SBC II 2016-2017 et celles, en préparation, du SBC III (2018-2020) qui se focalisent sur i) la promotion d'initiatives gouvernementales en faveur de la scolarisation des filles (y inclus la formation massive des agents à la lutte contre la violence basée sur le genre en milieu scolaire) et ii) la gestion efficiente du corps enseignant afin de les affecter dans les zones les plus déficitaires conformément aux besoins formulés par les autorités locales.

L'approche proposée s'inscrit dans le cadre de l'Accord de paix signé en 2015 et des priorités du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE, en aidant les entités étatiques à offrir des services de base aux populations les plus vulnérables. En particulier, concernant les régions du Centre-Nord, l'action sera complémentaire du *Programme d'Appui au Renforcement de la Sécurité dans les régions de Mopti et de Gao et à la gestion des zones frontalières (PARSEC Mopti-Gao)* dans son appui au *Plan de Sécurisation Intégrée de la Région du Centre (PSIRC)* du Gouvernement du Mali, qui vise la paix durable dans les régions de Mopti et de Ségou à travers le renforcement conjoint et local de la sécurité, de la gouvernance et de l'accès aux services sociaux de base. Le *Programme Jeunesse et Stabilisation dans les régions Centre du Mali (PROJES-GIZ)*, en cours de préparation dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'Urgence, envisage pour sa part un appui aux Medersa et écoles coraniques ainsi qu'au dialogue entre acteurs de l'éducation publique et associations de maîtres coraniques. Des liens seront établis entre les deux actions. Le PAIS bénéficiera aussi de synergies avec les interventions pour le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (secteur 2 de concentration 11^e FED).

Le cadre partenarial du secteur est le forum de coordination entre le gouvernement, les PTF et la société civile. Des revues annuelles ont lieu pour le suivi de la politique sectorielle. La lutte contre l'exclusion scolaire est une priorité du Gouvernement et cette intervention répond aux consultations menées dans ce cadre. Cette action permettra de renforcer les acquis et d'élargir la couverture géographique des actions menées par d'autres partenaires notamment du 'Programme d'urgence d'éducation pour tous' de la Banque Mondiale/Partenariat Mondial pour l'Education démarré après la crise et qui arrive à terme; des interventions de l'UNICEF et USAID en faveur des enfants affectés par le conflit en zone d'urgence; de l' Alliance Française de Développement (AFD) dans la région de Gao principalement pour les constructions scolaires; de la Coopération Suisse pour l'ouverture des centres de scolarisation accélérée à Sikasso et Mopti; et du PAM pour l'appui aux cantines scolaires pour favoriser le retour et le maintien des enfants à l'école dans les régions à insécurité du Centre/Nord et les régions à taux d'exclusion élevé du Sud. L'appui à l'UNICEF et au PAM se fera en

synergie avec leur programmation-pays et contribuera aux programmes d'inclusion scolaire à travers la réduction du nombre d'enfants dé- et non scolarisés et de développement durable des cantines scolaires (5^{ème} paragraphe).

Dans les zones d'insécurité, l'action est complémentaire aux interventions d'urgence du bureau ECHO et insistera sur la transition de l'urgence à la résilience à travers l'accompagnement aux communautés et aux entités administratives locales (communes et CAP) pour faciliter leur réinstallation progressive et la durabilité de l'offre des services de base. Elle intégrera plusieurs aspects afin de pouvoir répondre efficacement à cette problématique: la qualité de l'enseignement, la gouvernance locale, l'alimentation scolaire, l'hygiène et les restructurations. Un lien sera fait également avec l'initiative Alliance Globale pour la Résilience (GIR) qui a permis d'identifier les zones les plus vulnérables en insécurité alimentaire et nutritionnelle, facteurs qui ont un impact négatif sur la scolarisation.

3.3 Questions transversales

Le formulaire d'évaluation des questions transversales en annexe approfondit l'analyse des aspects genre, droits humains et environnement. L'action proposée s'inscrit dans le cadre de la promotion de la scolarisation des groupes les plus marginalisés. L'accès et le maintien dans l'éducation des filles est une priorité des documents stratégiques du gouvernement et l'intervention de l'Union européenne prend en considération les défis existants (paragraphe 1.1). Cette action est cohérente avec la priorité thématique 3 (droits économiques, sociaux et culturels), Objectif 13, de la Politique européenne sur l'égalité des genres (GAPII 2016-2020²) qui porte sur l'égalité des filles et des femmes aux opportunités d'éducation et de formation professionnelle. Cette action portera également sur le renforcement des capacités des communautés cibles afin de comprendre les différentes vulnérabilités et les facteurs de risque auxquels sont confrontés les garçons et les filles face à l'accès à l'éducation. Le projet prendra des mesures concrètes pour atténuer, prévenir et répondre aux problèmes de scolarisation des filles. Les bénéficiaires finaux de l'action incluront au moins 50 % de filles dé- et non scolarisées. Par ailleurs, parmi les groupes-cible, les communautés locales seront sensibilisées sur l'importance de la scolarisation des filles pour le bien-être des familles et le développement durable des communautés concernées. En début d'action, la TCF VI financera une analyse multi-acteur basée sur une perspective de genre (gender-sensitive multi-stakeholders' analysis). Un mapping des besoins/capacités des acteurs chargés de la coordination, planification, suivi et accompagnement, en matière d'égalité des genres et droits des femmes/filles sera également inclus.

Parallèlement, l'action tiendra compte des besoins des enfants les plus vulnérables affectés par le conflit ou appartenant aux couches les plus pauvres, y compris ceux en situation d'handicap, afin d'assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux d'enseignement. L'action contribuera ainsi à réduire le retard du Mali dans l'atteinte des ODD 2030, notamment des objectifs 4 et 5 concernant l'égalité d'accès de tous les enfants à une éducation de qualité et l'élimination des inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation. L'importance de l'éducation dans les milieux où les populations sont devenues méfiantes suite aux menaces des groupes extrémistes sera soulevée lors des dialogues communautaires et au sein des cadres de concertation.

Les aspects liés à l'environnement, notamment le principe de "l'école verte", seront intégrés conformément aux recommandations du profil environnemental du Mali. Les CGS au niveau de base seront sensibilisés à la préservation de l'environnement dans le cadre de la conception et la mise en œuvre des plans de développement des écoles, y compris pour le fonctionnement des cantines scolaires ou en ce qui concerne l'hygiène (toilettes séparées, points d'eau). Sur certaines écoles pilotes, sera testée une approche globale, comprenant l'approvisionnement en eau, des toilettes

² Joint Staff Working Document SWD(2015)182 final of 21.9.2015

séparées fonctionnelles, des espaces privés, le matériel adéquat (serviettes/tampons), et l'éducation des filles et des garçons sur l'hygiène intime.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

Ce programme s'inscrit dans le Programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement l'ODD4 *"Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie"*, mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des Objectif 1 *"Éliminer l'extrême pauvreté et la faim"* et Objectif 5 *"Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles"*. Cela n'implique pas d'engagement de la part de la République du Mali qui bénéficie de ce programme.

Objectif général de l'action:

Promouvoir un accès équitable à une éducation fondamentale de qualité au Mali.

Objectifs spécifiques :

1. Offrir des opportunités éducatives aux enfants dé- et non scolarisés, dont au moins 50 % de filles, et permettre le retour et le maintien en école primaire dans les zones affectées par l'insécurité au Centre et au Nord du Mali (en synergie avec les projets PARSEC et PROJES-Fonds fiduciaire, paragraphe 3.2, en ce qui concerne le Centre) ;
2. Réinsérer ou insérer dans l'école de niveau fondamental primaire, les enfants, dont au moins 50 % des filles, dé- et non scolarisés dans les régions du Sud à plus haute démographie et exclusion scolaire (Koulikoro, Sikasso, Ségou, Kayes);
3. Pérenniser le fonctionnement des cantines scolaires dans les communes ayant les plus faibles indicateurs éducatifs et de sécurité alimentaire (complémentaire aux objectifs 1 et 2).

Produits attendus:

1. Les enfants, dont au moins 50 % de filles, dé- et non scolarisés des zones affectées par l'insécurité au Centre et au Nord sont réinsérés/insérés et réguliers dans le cursus scolaire;
2. Les enfants, dont au moins 50 % de filles, dé- et non scolarisés des régions du Sud à haute démographie et exclusion scolaire sont réinsérés/insérés et réguliers dans le cursus scolaire;
3. Les capacités du Centre national des cantines scolaires sont renforcées et le fonctionnement des cantines scolaires à travers les comités de gestion scolaires est assuré dans les communes ayant les plus faibles indicateurs éducatifs et de sécurité alimentaire.

4.2 Principales activités

Objectif 1:

- 1.1 accompagnement des entités déconcentrées / décentralisées et des comités de gestion scolaires dans la planification et le suivi du fonctionnement des écoles afin de favoriser la fréquentation régulière des enfants et des filles en particulier;
- 1.2 accompagnement dans la réalisation des "projets d'écoles" (plans communautaires de développement des écoles conçus par les comités de gestion scolaires et les acteurs locaux) pour améliorer l'offre éducative;
- 1.3 appui au renforcement des compétences des enseignants/animateurs pédagogiques de ces zones, qui aujourd'hui ne reçoivent pas d'assistance de la part des entités déconcentrées, dans

les domaines de la lecture et du calcul, l'apprentissage socio-émotionnel et les cercles d'apprentissage des enseignants, pour améliorer l'offre et la qualité de l'enseignement;

- 1.4 cours de rattrapage/apprentissage accéléré dans un contexte d'urgence (PAASU) sur base des modules didactiques reconnus par le MEN en faveur des enfants dé- et non scolarisés à cause du conflit et de l'insécurité, dont au moins 50 % de filles;
- 1.5 mise en place d'écoles d'urgence ou communautaires en absence d'école publique;
- 1.6 réhabilitation des écoles affectées par la crise et le conflit (y compris l'installation de toilettes séparées et de points d'eau pour la promotion de l'hygiène et de l'inclusion des filles);
- 1.7 Sensibilisation des parents et des enfants sur l'importance de l'éducation, les modalités d'inscription (comme la nécessité d'avoir les actes de naissance), les avantages de l'éducation sur le plan social, économique et de la santé, en particulier pour les filles.

Objectif 2:

- 2.1 appui aux entités déconcentrées/décentralisées et aux comités de gestion scolaires dans la planification et le suivi du fonctionnement des écoles;
- 2.2 accompagnement dans la réalisation des "projets d'écoles" (plans communautaires de développement des écoles conçus par les comités de gestion scolaires et les acteurs locaux) pour améliorer l'offre éducative;
- 2.3 mise en place de solutions didactiques reconnues par le MEN pour réduire l'exclusion scolaire et le risque d'abandon, adaptées aux besoins et contextes locaux (cours de rattrapage et approche par compétences, scolarisation accélérée et passerelle, écoles mobiles, écoles à classe unique, etc.);
- 2.4 appui au renforcement des compétences des enseignants/animateurs pédagogiques pour améliorer l'offre et la qualité de l'enseignement afin de fournir des cours de rattrapage en faveur des enfants dé- et non scolarisés de 7-10 ans, dont au moins 50 % de filles;
- 2.5 mise en place de centres de scolarisation accélérée et passerelle en faveur des enfants dé- et non scolarisés de 10-12 ans, dont au moins 50 % de filles;
- 2.6 appui conseil/didactique aux enfants de 7-12 ans en risque d'abandon (caractérisés par un faible taux de fréquentation et de performance scolaire, et un fort taux de redoublement);
- 2.7 assistance aux familles les plus pauvres pour leur permettre d'envoyer leurs enfants à l'école;
- 2.8 le paquet d'eau, d'hygiène et d'assainissement pour la promotion de l'hygiène et de l'inclusion des filles est mis en place (y compris l'installation/réhabilitation de toilettes séparées et de points d'eau, et de distribution de kits hygiène pour les filles);
- 2.9 réhabilitation des écoles (y compris l'installation de toilettes séparées et de points d'eau pour la promotion de l'hygiène et de l'inclusion des filles).

Objectif 3:

- 3.1 appui au Centre national des cantines scolaires/MEN pour la mise en place d'un programme durable des cantines scolaires conformément à la politique nationale de l'alimentation scolaire;
- 3.2 fonctionnement des cantines scolaires dans les zones prioritaires ayant de faibles taux de scolarisation et nutritionnels à travers la participation communautaire et le renforcement des comités de gestion scolaires en promouvant les principes de l'agriculture durable et les bonnes pratiques alimentaires et d'hygiène.

Simultanément à ces activités, le dialogue politique et technique continuera à avoir lieu dans le cadre des structures existantes de coordination : cadre partenarial, revue sectorielle, rencontres thématiques avec le ministre de l'éducation nationale et son Cabinet et entre la Troïka des PTF et le premier ministre.

4.3 Logique d'intervention

Il est prévu que l'action contribue à fortement rehausser l'offre des services éducatifs de base et de proximité à la population et puisse permettre une transition d'une situation de fragilité et d'exclusion à une situation de réappropriation des dynamiques sectorielles sur l'ensemble du territoire par l'administration de l'Etat. Les activités seront mises en œuvre en concertation et en appui aux entités étatiques au niveau local et bénéficieront de l'orientation stratégique du niveau central.

L'action se focalisera sur les enfants exclus du système scolaire dans la tranche d'âge 7-12 ans (bénéficiaires finaux) car ils représentent la grande majorité du phénomène de l'exclusion scolaire et aussi parce qu'ils ont plus de chance d'être réinsérés avec succès dans le parcours de l'éducation formelle que les enfants plus âgés (qui sont normalement orientés vers des cours d'alphabétisation et d'éducation professionnelle appuyés par d'autres actions sous la tutelle du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle). L'accent sera mis sur la réintégration des filles dans le système scolaire à travers une combinaison de différentes approches au sein de l'école et de la communauté afin de limiter l'impact des barrières socio-culturelles sur leur exclusion scolaire: sensibilisation, écoles de proximité, matériel didactique, services hygiéniques appropriés, cantines scolaires.

L'action contribuera ainsi à améliorer l'offre des services éducatifs dans les zones en situation d'urgence où les besoins restent énormes. Elle visera l'amélioration de l'environnement de l'enfant au sein de l'école et de la communauté ainsi que le renforcement des capacités des enseignants et des structures déconcentrées de l'éducation. Pour les villages où les cours ont été interrompus pendant plus d'une année mais où l'école a déjà repris, des Centres PAASU (rattrapage) seront mis en place tandis que pour les villages où les écoles sont encore fermées, des classes d'urgence ou des centres communautaires seront développés.

L'action sera mise en œuvre au plus près des bénéficiaires finaux, en respectant une approche participative. Pour des raisons d'équité, elle appuiera les autorités éducatives locales dans les zones les plus affectées par le phénomène de l'exclusion scolaire, mais aussi le retour des autorités de l'Etat en charge de l'éducation dans les zones à forte insécurité.

L'accompagnement se fera donc à plusieurs niveaux:

- Décentralisé: en faveur des collectivités territoriales, et donc des communes et de leur commissions éducatives, qui, selon le principe de la décentralisation, sont responsables de la gestion des écoles et du personnel et reçoivent du niveau central les ressources financières. Elles dépendent du ministère en charge de la décentralisation.
- Déconcentré: en faveur des Centres d'animation pédagogique au niveau subrégional et des Académies d'enseignement au niveau régional, qui répondent au MEN pour la mise en œuvre de la politique éducative au niveau local et sont responsables du suivi pédagogique et de l'accompagnement du personnel pédagogique pour renforcer l'offre et la qualité de l'enseignement.
- Communautaire: en faveur des CGS ayant comme membres les directeurs d'écoles, les enseignants et les comités des parents. L'implication des familles et des communautés est nécessaire pour permettre d'améliorer l'accès, et donc le maintien, des enfants dans le système scolaire, en créant un environnement scolaire plus sain et protecteur pour les enfants. Les CGS sont un acteur-clé de la société civile et jouent un rôle important dans la planification de la vie de l'école à travers les "projets d'école", en appuyant les structures décentralisées et pour demander des comptes quant aux dépenses budgétaires en faveur du fonctionnement des écoles. La gestion des cantines sera assurée par les CGS, qui seront formés en la matière conformément à leur mandat (gestion des financements, achats de vivres) pour pouvoir préparer des repas nutritifs dans le respect des traditions culinaires de chaque zone. Au niveau

communautaire, les petits producteurs seront sensibilisés et mis en rapport avec les CGS pour maximiser la proportion d'achats auprès des associations locales. La participation communautaire jouera un rôle central dans la préparation des repas en termes de contribution en nature (condiments, bois de chauffe, collecte d'eau).

Des actions spécifiques cibleront les enseignants/animateurs communautaires et les enfants, visant à pallier au retard scolaire et aux difficultés d'apprentissage que ces derniers pourraient rencontrer. Ces mesures seront adaptées aux besoins de chaque enfant et à leur groupe d'âge:

- Les **7-8 ans** qui ne sont jamais allés à l'école seront inscrits en 1^{ère} année de l'éducation primaire et leurs compétences seront renforcées à travers des cours de rattrapage.
- Les **8-10 ans** qui ont fréquenté au moins 1 ou 2 ans d'école seront réinsérés en 2^{ème} ou 3^{ème} classe en primaire et leurs compétences seront renforcées à travers des cours de rattrapage intensifs.
- Les **10-12 ans** qui ont quitté l'école ou qui n'y sont jamais allés seront réinsérés en 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} classe du primaire à la suite d'un programme intensif de 9 mois (SSA/P ou PAASU) selon les besoins spécifiques.
- Les **7-12 ans** qui sont inscrits à l'école, mais qui sont en risque de décrochage (difficultés scolaires, faible taux de fréquentation, parents analphabètes, taux élevé de redoublement) bénéficieront de cours de rattrapage afin de renforcer leurs compétences didactiques et accroître leur intérêt pour l'école. Leurs parents seront également sensibilisés à l'importance de l'éducation.

Pour ce qui est de la durabilité des cantines scolaires, le CNCS sera appuyé pour définir et mettre en œuvre la feuille de route prévue qui indiquera le rythme de prise en main progressive des cantines par les structures de l'Etat.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE³.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2. seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

³ "l'accord de partenariat entre les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne (UE)".

http://ec.europa.eu/development/body/cotonou/pdf/agr02_fr.pdf

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

S.O

5.4 Modalités de mise en œuvre

5.4.1 Subvention: octroi direct au consortium d'ONG (gestion directe).

(a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés (paragraphe 4): *Objectif:*

Offrir des opportunités éducatives aux enfants dé- et non scolarisés, dont au moins 50 % de filles, et permettre le retour et le maintien en école primaire dans les zones cibles affectées par l'insécurité au Centre et au Nord du Mali.

Résultat:

Les enfants, dont au moins 50 % de filles, dé- et non scolarisés des zones affectées par l'insécurité au Centre et au Nord, sont réinsérés ou insérés dans le cursus scolaire.

Type d'actions éligibles:

- accompagnement des entités déconcentrées/décentralisées et des comités de gestion scolaires dans la planification et le suivi du fonctionnement des écoles;
- accompagnement dans la réalisation des "projets d'écoles" pour améliorer l'offre éducative;
- appui au renforcement des compétences des enseignants/animateurs pédagogiques;
- cours de rattrapage/apprentissage accéléré dans un contexte d'urgence (PAASU);
- mise en place d'écoles d'urgence ou communautaire en l'absence d'école publique;
- réhabilitation des écoles affectées par la crise et le conflit.

(b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie en application de l'article 190 paragraphe 1 point a) des règles d'application (RAP) car le pays se trouve dans l'une des situations de crise citées à l'article 190 paragraphe 2 du RAP. Les bénéficiaires de la subvention directe sont les ONGs: Norwegian Refugee Council (NRC) et International Rescue Committee (IRC) travaillant déjà dans les zones d'insécurité du Centre et du Nord pour permettre la transition d'une situation éducative d'urgence à une situation de réappropriation par l'administration de l'Etat. Par ailleurs, IRC et NRC veilleront à combiner d'autres expertises à celle de l'éducation, comme celles basées sur le « Gender Based Violence », la protection de l'enfance, la prévention nutritionnelle, l'eau, assainissement et hygiène, l'accès à la documentation civile, afin d'assurer un transfert de compétences multisectoriel plus global permettant ainsi de renforcer la durabilité de cette action.

(c) Conditions d'éligibilité

S.O

(d) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(e) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour cette subvention est de 100 % des coûts éligibles de l'action.

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 37 du règlement (UE) 2015/322 lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(f) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention: deuxième trimestre 2018.

5.4.2 Gestion indirecte avec une organisation internationale - UNICEF

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'UNICEF conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323. Cette mise en œuvre implique des actions visant l'accès équitable à une éducation de base et de qualité dont bénéficieront au moins 50 % de filles, dans les régions du Sud du Mali à plus haute démographie et exclusion scolaire (paragraphe 4). Ce mode de mise en œuvre se justifie car l'UNICEF est un partenaire privilégié du MEN sur cette thématique, grâce à sa connaissance du phénomène et l'élaboration d'une méthodologie d'intervention. L'organisation possède également une présence sur le terrain avec des bureaux régionaux et un réseau d'organisations communautaires qui lui permet d'effectuer une supervision rapprochée des activités.

Cette collaboration répond au document de partenariat entre l'UNICEF et la Commission européenne de décembre 2015 pour renforcer la collaboration dans le secteur de l'éducation, afin de faire avancer les pays en situation de fragilité vers l'atteinte des ODD 2030, en particulier celui visant à donner accès, dans des conditions d'égalité, à l'enseignement primaire (Objectif 4).

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes: l'organisation des procédures de passation des marchés publics et d'octroi des subventions ainsi que la gestion des contrats qui en découlent.

5.4.3 Gestion indirecte avec une organisation internationale - PAM

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323. Cette mise en œuvre implique des actions visant à pérenniser le fonctionnement des cantines scolaires dans les communes ayant les plus faibles indicateurs éducatifs et de sécurité alimentaires pour favoriser l'accès, le maintien et la performance éducative des enfants, et surtout des filles (paragraphe 4). Ce mode de mise en œuvre se justifie car le PAM possède l'expérience technique pour ce type d'intervention et le Gouvernement du Mali a demandé son assistance pour renforcer les capacités du CNCS du MEN et pour développer la stratégie du secteur en matière d'alimentation scolaire. Par ailleurs, le PAM possède un réseau de bureaux régionaux qui lui permet d'assurer une mise en œuvre et un suivi de proximité.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes: l'organisation des procédures de passation des marchés publics et d'octroi des subventions ainsi que la gestion des contrats qui en découlent.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées,

telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR)
5.4.1 Subvention: octroi direct au consortium d'ONG (gestion directe) Objectif 1/ Produit 1	10 000 000
5.4.2 Gestion indirecte avec l'UNICEF Objectif 2/ Produit 2	19 500 000
5.4.3 Gestion indirecte avec le PAM Objectif 3/ Produit 3	10 000 000
5.9 – Évaluation, 5.10 – Audit	150 000
5.11 – Communication et visibilité	50 000
Provisions pour imprévus	300 000
Totaux	40 000 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Un comité de pilotage réunira l'ensemble des intervenants sous la Présidence du Cabinet du MEN. Ce comité associera la Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED et les structures ministérielles concernées par l'action tant au niveau central qu'au niveau déconcentré et décentralisé le cas échéant, qui jouent toutes un rôle par leurs compétences institutionnelles dans le processus d'orientation et de coordination du secteur. Le comité de Pilotage se réunira deux fois par an. Il aura pour fonction d'orienter le programme en cohérence avec les besoins sur le terrain et les priorités au niveau national. Des Termes de référence du Comité de pilotage pourront spécifier les membres, le fonctionnement et le mandat.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) correspondants

(désagrégées par sexe/âge tant que possible, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique dont de nombreuses valeurs de références ainsi que des cibles à atteindre doivent être déterminées en début de programme. Ces données proviendront en grande partie du MEN et de la base de données StatEdu et seront précisées en fonction des zones d'intervention par une étude de base. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours et finales de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants commandés par la Commission ou par l'intermédiaire d'un partenaire de mise en œuvre.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée pour évaluer l'avancement de l'action et prendre les mesures nécessaires afin de répondre à d'éventuelles difficultés. Une évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que la problématique de l'exclusion, et de l'inégalité des genres, au Mali est un défi énorme et que les recommandations dans le cadre de cette action pourraient contribuer à la mise en place d'une stratégie gouvernementale de grande envergure, dans le cadre du futur programme pour l'éducation, le PRODEC II.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 1 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'évaluation à mi-parcours et à la fin de l'action.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit pendant la phase de mise en œuvre de l'action.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services pour la mise en œuvre d'actions de communication et visibilité au cours du premier semestre de mise en œuvre de l'action.

6. CONDITIONS PRÉALABLES

S.O

APPENDICE I – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE⁴

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	Promouvoir un accès équitable à une éducation fondamentale de qualité au Mali**	- taux brut de scolarisation (TBS) et d'achèvement (TA) de l'éducation fondamentale*/** (données désagrégées par sexe)	2015-2016 TBS National 67,7 % G:74,8 % - F:60,6 % TA National: 46 % G:49 % - F:43 %	A définir par MEN	Statistiques annuelles du MEN	

⁴ Indiquer «*» pour les indicateurs correspondant au document de programmation pertinent et «**» pour les indicateurs correspondant au cadre de résultats de l'UE.

Objectif(s) spécifique(s) Effet(s) direct(s)	OS1. Offrir des opportunités éducatives aux filles et garçons dé- et non scolarisés, dont au moins 50 % de filles, et permettre le retour et le maintien à l'école primaire dans les zones affectées par l'insécurité au Centre et au Nord du Mali	OS1.1. Taux de fréquentation à l'école Fondamentale 1 dans les écoles supportées par le projet (données désagrégées par sexe) OS1.2. % des salles de classes dans les écoles soutenues par le projet qui affichent un ratio enseignants/élèves égal ou inférieur aux normes nationales OS1.3. % des filles et garçons inscrits aux alternatives éducatives/ ayant été intégrés dans le système éducatif formel (par région et par genre)*/** OS1.4. % des enseignants et animateurs formés qui enseignent dans les écoles fondamentales 1 de la région OS1.5. % des filles et garçons qui achèvent l'année dans les écoles formelles appuyées	A déterminer par l'étude de base	A déterminer par l'étude de base	Données de fréquentation, Statistiques annuelles du MEN et cluster éducation Registre de présence, rapport de suivi par le MEN	Stabilité politique et sécuritaire, engagement politique du Gouvernement, volonté du MEN d'encourager le retour des enseignants dans le nord.
	OS2. Réinsérer dans l'école primaire les filles et garçons, dont au moins 50 % de filles, dé- et non scolarisés dans les régions du Sud à plus haute démographie et exclusion scolaire (Koulikoro, Sikasso, Ségou, Kayes et partie de Mopti)	OS2. Taux de fréquentation à l'école Fondamentale 1 dans les écoles supportées par le projet (par régions et par sexe)*/**	A déterminer par l'étude de base	année 1: 50,000 année 2: 100,000 année : 100,000	Statistiques annuelles du MEN, base de données StatEduc	
	OS3. Pérenniser le fonctionnement des cantines scolaires dans les communes ayant les plus faibles indicateurs éducatifs et de sécurité alimentaire (complémentaire aux obj. 1 et 2).	OS3. Pérennisation des programmes d'alimentation scolaire/Indice de capacité nationale/SABER	A déterminer par l'étude de base	SABER 2014	Statistiques annuelles du MEN et cluster éducation	
Produits	1. Les enfants, dont au moins 50 % de filles, dé- et non scolarisés des zones affectées par l'insécurité au Centre et au Nord sont réinsérés/insérés et réguliers dans le cursus scolaire;	Nbr d'enseignants formés (par genre)*/** % des écoles avec un CGS (Comité de Gestion Scolaire) fonctionnel et un projet d'école finalisé et approuvé	A déterminer lors par l'étude de base	A déterminer par l'étude de base	Statistiques annuelles du MEN , base de données StatEduc, Rapports ONG, rapports	Stabilité politique et sécuritaire.

	<p>2. Les enfants, dont au moins 50 % de filles, dé- et non scolarisés des régions du Sud à haute démographie et exclusion scolaire sont réinsérés/insérés et réguliers dans le cursus scolaire;</p> <p>3. Les capacités du Centre National des Cantines Scolaires sont renforcées et le fonctionnement des cantines scolaires à travers les comités de gestion scolaire est assuré dans les communes ayant les plus faibles indicateurs éducatifs et de sécurité alimentaire</p>	<p>% de filles et garçons bénéficiant de ces solutions pédagogiques et qui terminent l'année scolaire (par genre et région)</p> <p>% des écoles soutenues qui respectent les normes minimales nationales ou de l'INEE en matière de structures</p> <p>% des écoles soutenues possédant des latrines non mixtes et des points d'eau</p> <p>% des infrastructures de cantines réhabilitées et appuyées dans les écoles</p> <p>% des familles vulnérables qui ont inscrit leurs filles et garçons à l'école pour 2 ans au moins,</p> <p>% des rapports statistiques scolaires préparés et partagés par les CAP et AE qui tiennent en considération l'EHE</p> <p>Nombre d'élèves recevant les repas scolaires, en % du nombre planifié, désagrégés par sexe</p> <p>Nombre de jours d'alimentation par an en % du nombre planifié</p> <p>Nombre de structures nationales/membres dont les capacités ont été renforcées</p>			<p>d'évaluation des écoles ciblées, certificats de réception définitive des travaux</p>	
--	---	---	--	--	---	--



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 2

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel, en faveur de la République du Mali, à financer sur les ressources du 11^e Fond Européen de Développement

document d'action relatif à l'action 'HIBISCUS (Harmonisation et innovation au bénéfice des initiatives de la société civile d'utilité sociale)'

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	HIBISCUS (Harmonisation et innovations au bénéfice des initiatives de la société civile d'utilité sociale) ML/FED/038-970 financé par le 11 ^e Fonds Européen de Développement (FED)			
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République du Mali: l'action couvrira toutes les régions du pays.			
3. Document de programmation	Programme Indicatif National 11 ^e FED			
4. Secteur de concentration/ domaine thématique	Société Civile	Aide publique au développement : NON ¹		
5. Montants concernés	Coût total estimé : 5 000 000 EUR. Montant total de la contribution du FED : 5 000 000 EUR.			
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion directe – passation de marchés de services Gestion indirecte avec la République du Mali			
7. Code(s) CAD	15150 Secteur Renforcement de la Société Civile			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x
	Aide à l'environnement	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>

¹ L'Aide publique au développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ».

	femmes dans le développement)			
	Développement du commerce	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	N/A			
10. Objectifs de développement durable (ODD)	<Objectif(s) ODD principal (aux) - sur base du texte de la section 4.1> < Objectif (s) ODD secondaire(s) - sur base du texte de la section 4.1>			

RESUME

L'UE a appuyé la société civile par des projets spécifiques du FED depuis le milieu des années 2000 et le démarrage du projet ARIANE (Appui et renforcement des initiatives des acteurs non étatiques) (9^e FED). Le plus récent projet, PAOSC II, (Programme d'appui aux organisations de la société civile II) était aussi le plus ambitieux, en couvrant l'intégralité du territoire malien, en finançant des bureaux régionaux pour la mise en œuvre et en combinant projets locaux et actions de développement de capacités. Ce projet a été important dans le redressement de la société civile à la sortie de la crise de 2012, mais il lui a aussi été reproché dans le secteur et par les PTF (partenaires techniques et financiers) de trop se disperser et de ne pas démontrer d'impact clair dans les secteurs thématiques couverts. Ce constat, combiné à des marges de manœuvre réduites en raison du financement UE disponible et de l'absence d'engagement ferme des autres PTF, a motivé l'élaboration d'un projet succédant au PAOSC II plus focalisé au niveau thématique.

Cette plus grande concentration du projet proposé ici, HIBISCUS, devient paradoxalement un avantage, car elle permet d'envisager plus de synergies sur les 2 thématiques prioritaires (genre et décentralisation) avec d'autres instruments UE tels que le programme thématique OSC-AL (Organisations de la société civile – autorités locales). Par rapport au précédent programme, il a également semblé nécessaire de procéder à certains aménagements afin de continuer à évoluer avec la société civile locale. Les nouveaux acteurs du débat public apparus sur les réseaux sociaux ou les blogs feront ainsi pleinement partie du groupe-cible du projet.

Certains acquis du PAOSC II seront repris et valorisés, tels que la poursuite d'une approche combinée développement de capacités/financements pour des actions, afin de permettre un apprentissage par la pratique plus efficace à long-terme. Le travail de consultations, d'analyses et de propositions à portée

réglementaire et juridique, initié sous le PAOSC II, se poursuivra, afin de faire aboutir l'objectif d'établissement d'un fonds d'appui aux OSC qui soit ancré dans le droit local.

C'est à la lumière des enseignements du précédent projet, ainsi que des conclusions du dialogue étroit mené avec les parties-prenantes du secteur en phases d'identification et de formulation, que les produits (P) attendus ont été fixés:

P1: Les capacités des OSC sont renforcées en termes de gouvernance interne et de recherches de financements;

P 2: Les OSC contribuent au développement local et à la bonne gouvernance des entités décentralisées;

P 3: Un cadre d'appui aux OSC harmonisé et aligné sur le droit national est établi dans la durée.

Ce projet est envisagé comme la première phase d'un appui total de 5 000 000 EUR prévu au titre du 11^e FED. Pour cette raison, la durée du projet se limite à la période stipulée au point 5.2. période indicative de mise en œuvre.

1. CONTEXTE

1.1. Contexte sectoriel/national/régional/thématique

La société civile malienne est un acteur essentiel du développement et de la gestion des services de base sur l'ensemble du territoire malien, malgré les perturbations engendrées par la persistance de l'insécurité au Nord et au centre. Le bilan actuel de son rôle dans les politiques publiques est plus mitigé. Il diffère largement d'un secteur à l'autre, par exemple entre l'éducation où les ONG restent une partie-prenante essentielle des revues conjointes et du dialogue avec le ministère compétent, et, à l'opposé, les droits de l'Homme, la gestion des finances publiques ou la lutte contre la corruption, où malgré des violations persistantes de l'Etat de droit, la société civile reste marginalisée tant dans le dialogue sectoriel que dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

Comme le reconnaît la Feuille de Route de l'UE pour un engagement stratégique envers la société civile (2014), les OSC au Mali ne rencontrent pas d'obstacles particuliers pour leur création et leur enregistrement. La loi de 2004² régissant l'enregistrement (déclaratif) et le fonctionnement des associations fixe notamment les critères de reconnaissance du caractère d'"utilité publique" de ces acteurs, qui conditionne l'éventuelle obtention de financements étatiques. Un décret de 2005 a par ailleurs précisé les avantages, notamment fiscaux (exonérations), émanant de la conclusion d'accords-cadres (déjà mentionnés plus haut) entre puissance publique et société civile.

Selon les statistiques de la Direction compétente au sein de l'Etat malien, la Direction générale de l'administration territoriale (DGAT), il y avait 1298 OSC enregistrées au Mali au 31/12/2013. Selon plusieurs observateurs ce nombre pourrait être le double si on prend en compte les OSC qui ne se sont pas enregistrées au niveau de la DGAT³. Ces organisations recouvrent les 4 niveaux identifiés par les Accords de Cotonou⁴.

1.1.1. Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

L'Etat malien garantit et respecte les libertés fondamentales telles que la liberté d'association, d'expression, de culte, la liberté de la presse, d'accès à l'information, etc. Le régime d'enregistrement des associations est déclaratif. La société civile malienne évolue donc dans un cadre relativement libéral,

² Loi No 04-038 du 5 août 2004 régissant les associations

³ Cartographie des organisations de la société civile au Mali, rapport d'étude financé par la Délégation de l'UE, TRANSTEC, 2014

⁴ Le niveau 1 est composé des organisations de base, le niveau 2 est composé des ONG nationales, le niveau 3 est composé des organisations faitières et enfin le niveau 4 est constitué des plateformes.

même si la poussée du religieux peut accroître aujourd'hui les comportements d'autocensure. Le Gouvernement du Mali prévoit l'implication de la société civile et d'autres parties prenantes dans l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi/évaluation des politiques nationales et sectorielles à travers des cadres de concertation (groupes pivots, revues conjointes, réunions de concertation Etat-ONG). Cependant, de manière générale, et de l'aveu même des OSC, le dialogue Etat/société civile sur les politiques nationales et les dynamiques portées par les OSCs est faible et les décisions du Gouvernement restent peu influencées par la société civile, en raison, principalement, de la faible capacité de proposition alternative de cette dernière.

Une feuille de route structurant l'engagement de l'UE vers la société civile malienne a été élaborée couvrant la période 2014-2017. Elle est actuellement en cours de mise à jour, avec les Etats-membres de l'UE. Le soutien à la société civile demeure une thématique transversale de l'aide européenne au développement et à ce titre fait partie des secteurs d'appui prévus par le 11^e FED.

Le dernier appui de l'UE, qui s'est achevé en mars 2017 au titre du Programme d'appui aux organisations de la Société civile II (PAOSC II – 14 460 000 EUR, dont 7 000 000 EUR de financement UE), et auquel d'autres PTF (partenaires techniques et financiers), à savoir le Danemark, le Canada, la Suisse et la Suède ont contribué, s'est focalisé sur le renforcement des capacités des OSC, y compris en matière d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes et des filles, à travers des outils tels que: le dialogue politique, l'analyse et le suivi des politiques de développement, les études, le plaidoyer et le contrôle citoyen. Cet appui a pu être décentralisé au niveau des organisations communautaires de base, dans toutes les régions du Mali, à travers les antennes régionales du programme (ARP)⁵. Au niveau national, cet appui s'est concentré sur le renforcement de capacités de l'organisation faîtière du Forum des Organisations de la Société civile (FOSC), créée sous le précédent programme ARIANE en 2009.

1.1.2. Analyse des parties prenantes

Du côté de la société civile, les parties prenantes sont les organisations des 4 niveaux décrits plus haut, ainsi que les nouveaux acteurs des réseaux sociaux. Au niveau des organisations faîtières et des plateformes (niveaux 3 et 4), le programme cherchera à poursuivre une approche d'appui ouverte, qui sélectionnera les bénéficiaires sur la base de leurs propositions et de leur niveau d'appropriation anticipé.

Les autorités locales, au niveau des régions et du district de Bamako, ainsi que des cercles et des communes, seront impliquées dans les activités de développement de capacités dispensées auprès des organisations communautaires de base et des ONG (niveaux 1 et 2) et liées au processus actuel de renforcement de la gouvernance locale.

En ce qui concerne le Gouvernement central, la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur national (CONFED, sise dans la Direction Europe du ministère des affaires étrangères, jouera un rôle central en tant que représentante de l'Ordonnateur national, et à ce titre, maître d'œuvre et maître d'ouvrage du projet. Par ailleurs, le ministère de l'administration territoriale jouera un rôle prépondérant dans ce programme, dans la mesure où la gouvernance locale est l'une des 2 thématiques prioritaires du programme, mais également en raison du fait que la Direction générale de l'Administration territoriale est en charge de l'enregistrement et du suivi des OSC. Toujours sur la thématique de la décentralisation, le ministère de la décentralisation et de la fiscalité locale sera également un partenaire important. De plus, le ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille sera impliqué dans le suivi de la mise en œuvre du projet concernant l'autre thématique prioritaire portant sur le genre.

En ce qui concerne les PTF, ceux qui ont contribué au PAOSC II (Suède, Danemark, Suisse et Canada) n'ont pas encore arrêté leur décision concernant le futur programme UE d'appui à la société civile. La

⁵ Mis à part Kidal, qui a dû être couvert depuis Bamako en raison des problèmes d'insécurité persistante.

France, qui joue un rôle important dans l'appui aux droits humains et à la lutte contre l'impunité au Nord du pays, est restée étroitement impliquée dans l'ensemble de la phase de formulation. USAID et la MINUSMA (Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali), qui ont des programmes spécifiques d'appui à la société civile, seront des partenaires essentiels pour la coordination et l'harmonisation des appuis à la société civile dans les zones de couverture du présent programme.

1.1.3. Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Analyse des problèmes

Les différents problèmes qui ont émergé dans le cadre des études de 2014 commanditées par la Délégation de l'UE⁶, de la 2^{ème} partie de mise en œuvre du PAOSC II, ainsi que des phases d'identification et de formulation du présent programme HIBISCUS sont les suivants:

1- Des faiblesses structurelles et une difficulté d'implication des OSC au niveau local/régional:

L'accélération du processus de décentralisation avec le transfert de compétences et de fonds supplémentaires aux autorités locales n'a pas permis aux OSC de suivre efficacement les différents programmes de développement dans leurs zones d'activité. Leur niveau limité de structuration et d'expertise ne leur permet pas encore de s'impliquer dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation desdits programmes. Il est donc primordial de poursuivre le renforcement de capacité de ces OSC afin qu'elles puissent participer aux projets/programmes de développement au niveau régional/local (dans le cadre d'HIBISCUS), tout en couplant ces actions de renforcement des capacités avec des actions de soutien direct des OSC et de leurs initiatives. Et parallèlement, les autorités locales seront également renforcées pour qu'elles réussissent à mieux impliquer la société civile et à jouer son rôle de pilotage des politiques publiques au niveau local.

2- L'absence d'appui pour des actions citoyennes portées par de nouveaux acteurs :

L'un des reproches majeurs faits au PAOSC II était le manque de souplesse dans ses appuis en dehors des thématiques déjà retenues par la Convention de financement. Or la situation sociale, politique, économique et sécuritaire difficile du pays a amené des citoyens, des groupes informels et certaines OSC à prendre des initiatives pour se faire entendre, avancer des propositions, dénoncer et combattre les dérives, les abus et les cas de mauvaise gouvernance tant au niveau du secteur public que du secteur privé. Ces initiatives, souvent portées par des jeunes et des femmes, restent toutefois timides. Elles répondent à un besoin de participation citoyenne à travers la mobilisation et souvent utilisent les réseaux sociaux comme forme principale de communication (ex: le "Balai sanitaire" en 2015⁷, le boycott et marches contre la hausse des prix des télécommunications⁸, les rassemblements récurrents pour nettoyer les quartiers). Il est important que le nouveau programme puisse appuyer ces nouveaux acteurs à travers leurs initiatives, qui ont un réel écho au niveau de la population.

3- L'absence de cadre d'appui harmonisé et aligné sur le droit national des OSC:

La phase d'identification du programme HIBISCUS avait mis en avant la "nécessité d'avoir un cadre d'appui pérenne aux OSC pour sortir de la dépendance extrême sur les programmes des bailleurs et garantir une continuité de l'appui approprié". Le PAOSC II, dans ses derniers mois de mise en œuvre, a

⁶ Cartographie des organisations de la société civile au Mali, rapport d'étude financé par la DUE, TRANSTEC, 2014 et Elements d'orientation pour les programmes d'appui à la société civile malienne, rapport d'étude financé par la DUE, ENDA GRAF Sahel, 2014

⁷ Le "Balai sanitaire" par ex., mobilisation massive citoyenne née de la simple publication de photos sur les réseaux sociaux, dénonçant l'état de délabrement et manque d'hygiène du principal hôpital de la capitale et qui est monté jusqu'à amener trois Ministres de l'Etat à se mobiliser pour une journée de nettoyage de l'Hôpital Gabriel Touré

⁸ Opération "DeRange" arrêt d'utilisation du réseau du principal opérateur de téléphonie mobile au Mali, Orange pendant une journée et marches citoyennes, lancées et coordonnées sur les réseaux sociaux

permis de poursuivre cette réflexion à travers un travail d'assistance technique court-terme examinant les besoins de la société civile et les possibilités offertes par les mécanismes de financement actuel au Mali ainsi que par le cadre législatif et réglementaire malien. Il a été convenu qu'il était encore illusoire d'espérer des mécanismes alternatifs de financement pour la société civile qui puissent se substituer à l'appui des PTF. Cependant, le droit malien offre des opportunités (à travers les cadres prévus pour les établissements publics administratifs, les associations voire les fondations⁹) d'harmoniser les procédures des PTF, de permettre un pilotage plus étroit des acteurs nationaux (OSC voire Etat) et de créer ainsi un fonds qui subsiste au-delà des échéances des cycles de financement des bailleurs pour permettre le développement de capacités locales permanentes. C'est dans le contexte de ce débat recadré durant la formulation d'HIBISCUS que le problème initialement identifié d'"absence de financements pérennes pour les OSC" est aujourd'hui reformulé comme l'absence de cadre d'appui harmonisé et aligné sur le droit national des OSC".

4- Le manque d'appui pour des initiatives locales en faveur du genre:

Société civile comme PTF ont insisté durant la phase de formulation sur la nécessité de continuer à travailler sur la thématique du genre, afin de renverser la détérioration observée ces dernières années sur les droits des femmes (cf. Code de la Famille révisé) et permettre un renouvellement accru des effectifs de la société civile, encore très largement masculine.

Domaines d'appui prioritaire

1^{er} volet: appui à une société civile redevable et coordonnée:

Le programme poursuivra l'œuvre du PAOSC II sur la restructuration et l'appui aux capacités des organisations faîtières et des plateformes, y compris liées au genre (niveaux 3 et 4), avec pour objectif principal le renforcement de la redevabilité et de la transparence dans la gouvernance interne de ces organisations. Cet appui sera également étendu aux Organisations communautaires de bases (OCB) et ONG (organisations de niveaux 1 et 2). Le but sera triple: 1) améliorer l'efficacité de la dépense publique passant par les OSC pour le développement du Mali, 2) améliorer leur légitimité dans la société malienne, 3) renforcer leur attractivité et donc diversifier leurs sources de financement. Cette dernière question fera d'ailleurs l'objet de formations spécifiques prévues par le projet.

2^{ème} volet: appui aux 4 niveaux de la société civile sur les thématiques de la gouvernance locale et du genre:

Cet appui inclura des activités de développement de capacités (OSC des 4 niveaux) ainsi que des subventions en cascade (OSC de niveaux 1) pour la formation par la pratique. Le programme recherchera également des synergies avec la ligne budgétaire OSC-AL pour les organisations de niveaux 2, 3 et 4, en diffusant l'information sur les appels à proposition prévus, en formant les OSC intéressées aux procédures de soumission et de sélection des propositions, ainsi que de mise en œuvre des projets. Par ailleurs, le programme HIBISCUS intégrera des appuis souples et évolutifs pour les acteurs émergents sur les réseaux sociaux et les blogs perçus comme influents dans les zones de couverture du projet.

3^{ème} volet: établissement d'un cadre d'appui aux OSC harmonisé et aligné sur le droit national:

Il s'agira ici principalement d'appuyer des travaux d'assistance technique ainsi que le dialogue local entre Etat, PTF et société civile sur l'établissement d'un cadre d'appui aux OSC conformément aux pistes déjà envisagées dans le cadre du PAOSC II. Une expertise juridique pourra être fournie pour préparer la consolidation du cadre légal ou juridique y afférant. Par ailleurs, un appui plus spécifique sur les procédures comptables, administratives, et financières pourra être dispensé pour permettre d'éventuels audits avant que l'UE ou d'autres PTF n'envisagent de contribuer à ce futur fonds.

⁹ Ce dernier cadre législatif, sur les fondations, est encore en préparation.

2. RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
<u>Risque politique : insécurité et conflit</u> Echec du processus de paix.	M	La dynamique de réconciliation enclenchée semble être soutenue par toutes les parties prenantes, avec l'implication de la communauté internationale et grâce aux mesures déjà prises (mise en place des autorités intérimaires notamment). La Délégation de l'UE restera vigilante et en constant soutien du processus de paix et de réconciliation. L'UE fait déjà partie des acteurs internationaux qui assurent le suivi de la mise en œuvre des Accords de paix. Par ailleurs, toute dégradation localisée de la sécurité pourra amener à un réexamen de la couverture et du déploiement du projet
<u>Risque politique et opérationnel : un appui insuffisant des pouvoirs publics</u> au niveau central et territorial à appuyer les OSC dédiées à la promotion de l'égalité femmes-hommes et une difficulté de trouver des effectifs féminins pour ces OSC, notamment au niveau décentralisé.	F	Faire reconnaître les difficultés liées à la mise en place du volet genre de l'action et créer, dès le début du projet, une forte coordination dans ce domaine avec l'unité de gestion de projet et le ministère de la promotion de la femme de l'enfant et de la famille (MPFEF), avec un accent particulier porté sur le niveau territorial.
<u>Risque opérationnel:</u> mauvaise gouvernance ou collaboration insuffisante entre les différents services (niveaux national, régional et local).	M	Etablissement d'une unité de gestion de projet forte, sur la base de l'expérience accumulée durant le PAOSC II. Mécanismes de suivi/évaluation (réunions des comités techniques et de pilotage + évaluations mi- et fin de parcours + ROM).
<u>Risques opérationnels:</u> Risques d'exclusion/manque d'appropriation des bénéficiaires des actions.	F	Systematisation des consultations dans l'identification des priorités d'appui et du contenu des formations. Mise en place de phases de test pour le calibrage des formations. Représentation des OSC au niveau du Comité de pilotage et du Comité technique de Suivi.
Hypothèse		
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement technique et politique de la part des partenaires gouvernementaux ; • Maintien d'un climat propice aux activités des OSC (pas de remise en cause des libertés d'expression, d'association etc.); • Présence locale/régionale et nationale et participation des OSC avec une volonté réelle de s'impliquer dans la gestion des politiques/programmes de développement tant au niveau local que national. 		

3. ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1. Enseignements tirés

Les enseignements tirés de la mise en œuvre du PAOSC II se résument aux éléments suivants¹⁰:

- concentrer l'appui en priorité sur le renforcement des capacités (aspect « soft ») est certes porteur de résultats mais doit continuer d'être combiné avec une approche directe d'appui aux initiatives des OSC, afin de garantir un apprentissage par l'expérience et donc un développement de capacités plus durable.
- il est nécessaire de reconnaître le besoin de monter un programme capable de capter et appuyer les initiatives portées par les acteurs encore mal représentés jusqu'à récemment dans la société civile malienne (jeunes, femmes). Le programme PAOSCII, manquant de souplesse dans le financement

¹⁰ Les conclusions sur la mise en œuvre du PAOSC II à ce stade sont tirées du document « Evaluation mi-parcours du programme PAOSC II », Délégation de l'UE du Mali

d'activités proposées en dehors des thématiques fixées et en dehors des procédures d'appels à projets d'OCB et d'ONG, n'a pas permis d'intégrer suffisamment les besoins des nouveaux acteurs de la société civile. Ce nécessaire ajustement implique aussi une meilleure prise en compte des opportunités offertes à la société civile par les nouvelles technologies (blogs et médias sociaux par ex).

- la proximité de l'appui reste importante: le niveau d'action local (régions, cercles, communes) est incontournable et il est important, également de favoriser une remontée d'initiatives et d'informations du local vers le central, afin de s'assurer que la société civile de Bamako (particulièrement les faîtières et les plateformes) reste au fait des réalités du reste du pays, et conserve ainsi sa légitimité dans la société civile nationale.

- il est important d'envisager un certain degré de mise en concurrence des organisations faîtières et plateformes appuyées par le projet, plutôt que de miser à priori sur une organisation bénéficiaire distincte. Cela permet de stimuler une plus grande force de proposition et une meilleure appropriation du projet par les organisations soutenues.

- des difficultés parmi les OSC et les autres PTF pour comprendre les procédures de l'Union européenne ont parfois rendu la mise en œuvre du programme plus complexe que prévue. Le recours à des devis-programmes pluriannuels et l'utilisation de la modalité de subventions en cascades au sein de ces devis-programmes devrait permettre de limiter le risque de répétition de ces problèmes dans le projet HIBISCUS.

3.2. Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Les autres PTF du PAOSC II (Danemark, Suède, Canada et Suisse) n'ont pas encore clarifié leur position concernant une éventuelle contribution au projet HIBISCUS, attendant d'en savoir plus sur le contenu de celui-ci tel qu'il sera adopté en QSG2 (Quality Support Group2) ainsi que sur leurs priorités propres qui émaneront d'une revue interne du programme-pays en cours (c'est particulièrement vrai pour le Canada et le Danemark). La Suède est par ailleurs chef de file du groupe thématique « société civile et média », en compagnie du PNUD et tente de relancer les activités de ce groupe qui s'est réuni de manière seulement sporadique jusqu'à présent. La mise en œuvre d'HIBISCUS devra être coordonnée, au sein de ce groupe si possible, avec les autres bailleurs majeurs du secteur tels que la France, la MINUSMA et USAID.

Le travail envisagé dans le cadre d'HIBISCUS sur le genre pourra s'appuyer sur les actions-pilotes initiées dans le cadre de la ligne budgétaire IEDDH (Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme). Un projet actuellement mis en œuvre travaille sur les droits des aide-ménagères (mineures) à Bamako, afin de promouvoir le respect de normes de travail décent dans ce sous-groupe de la population active locale. Un appel à propositions en cours, toujours sur la même ligne budgétaire, et doté d'un total de 1,9 millions, inclut également la thématique du genre, principalement en termes de représentation des femmes dans le monde politique¹¹ et de couverture des problématiques d'égalité des genres dans les médias. Il s'agira dans le cadre d'HIBISCUS de tirer les premiers enseignements de ces actions, mais aussi, d'élargir les questions de genre au-delà de la sphère médiatique et politique, en prenant également en compte les droits socio-économiques des femmes. Cette approche plus holistique pourra s'appuyer sur le travail conjoint en cours entre la Délégation de l'UE et les Etats-membres sur une analyse genre des programmes de développement actuellement à l'œuvre au Mali.

En ce qui concerne la politique de décentralisation, HIBISCUS cherchera à créer des synergies avec les futurs projets AL (Autorités locales) en cours d'attribution¹² cette année. HIBISCUS pourra en particulier appuyer le rôle de passerelle que la société civile des niveaux 1 et 2 (OCB et ONG locales) peut incarner entre citoyens et collectivités locales, permettant en particulier, une plus grande implication des citoyens

¹¹ loi de novembre 2015 instaurant des quotas de minimum 30 % de femmes dans les instances élues.

¹² Pour un total de 7 000 000 EUR, dans les régions de Kayes, Sikasso, Koulikoro, Mopti et Ségou.

dans l'élaboration des documents stratégiques de développement local, du budget des collectivités locales, dans le suivi de leur mise en œuvre, ainsi que dans le contrôle de la dépense publique sur le terrain.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'HIBISCUS pourra s'articuler avec la mise en œuvre de la ligne budgétaire OSC-AL pour la période 2018-2020 au Mali. Il est prévu qu'HIBISCUS appuie en particulier le financement de petits projets au niveau local (niveau 1 – OCB) dans les domaines de la gouvernance locale et du genre, alors que la ligne OSC-AL pourra permettre de financer des projets d'ONG, d'organisations faîtières et de plateformes, toujours sur les mêmes thématiques.

Comme cela a été dit plus haut, il sera important également d'assurer un bon niveau de coordination entre les appuis prévus pour la société civile de niveau 1 (OCB) et les projets société civile en préparation dans le cadre de la Facilité de Coopération technique du Fonds fiduciaire d'Urgence (FFU), dans les régions de Mopti et Ségou. Les projets du FFU portent sur le dialogue entre communautés locales et forces de sécurité, et la sécurité ne sera pas à priori une thématique couverte directement par HIBISCUS. Cela dit les projets locaux envisagés dans le domaine du genre, dans le cadre d'HIBISCUS, peuvent impliquer les mêmes communautés et inclure des composantes liées au rôle des femmes dans le conflit (résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations unies). Dans cette zone du centre peuvent donc émerger des complémentarités intéressantes entre projets FED et FFU, ainsi qu'avec la mission locale EUCAP (mission CSDP à caractère civil au Mali), qui anime une plateforme d'échange sur la sécurité avec la société civile¹³.

3.3. Questions transversales

Gouvernance: le travail prioritaire prévu sur les thématiques de la décentralisation et du genre permettra de traiter de la gouvernance en général, en soulevant notamment les questions de représentation équitable des genres dans les instances élues nationales et locales, ou d'utilisation équitable des ressources locales entre genre et communautés. Par ailleurs, il faut noter que, conformément aux enseignements de la mission de formulation, le thème de la gouvernance s'applique aussi aux OSC, qui doivent respecter en interne, les mêmes règles qu'elles essaient de promouvoir auprès des instances élues¹⁴. HIBISCUS s'attachera aussi à promouvoir la bonne gouvernance interne des OSC, afin de renforcer leur légitimité et donc l'impact de leur action.

Décentralisation et développement local: cette thématique sera couverte aux quatre niveaux des OSC bénéficiaires d'HIBISCUS, par le biais de formations et d'appuis techniques, ainsi que par des subventions en cascade pour les OSC des niveaux 1 (OCB). Il s'agira en particulier de soutenir la participation citoyenne dans la rédaction des documents de développement local, leur mise en œuvre, et d'en faire de même avec les budgets des collectivités locales. Les audits citoyens de la gestion des services de bases par les collectivités locales feront aussi l'objet d'une attention particulière. L'octroi éventuel de fonds sur la ligne OSC-AL pour la période 2018-2020 permettra aussi de financer des actions pour la participation citoyenne dans le processus de décentralisation en cours, aux niveaux 2 (ONG), 3 (faîtières) et 4 (plateformes). Enfin, il faut noter, comme cela a été mentionné plus haut, que la mise en œuvre d'HIBISCUS s'articulera dans toutes les régions du Mali et le District de Bamako de concert avec les appuis prévus sur la ligne budgétaire AL pour les conseils régionaux de ces zones.

Genre: cette thématique sera également couverte aux quatre niveaux des OSC bénéficiaires d'HIBISCUS, par le biais de formations et d'appuis techniques, ainsi que par des subventions en cascade pour les OSC

¹³ Créée en 2015, cette plateforme, qui s'est déjà réunie 3 fois, vise notamment à favoriser les échanges entre EUCAP et la société civile sur les défis actuels et à venir liés au processus de réforme du secteur de la sécurité (RSS).

¹⁴ La Cartographie des organisations de la société civile au Mali, 2014, a notamment souligné le grand nombre d'OSC au Mali dont le Conseil d'Administration n'avait pas fait l'objet d'élections sur les 3 dernières années, ce qui était à regretter en termes de transparence et d'ouverture dans le fonctionnement et la prise de décisions de ces acteurs.

de niveau 1. L'octroi éventuel de fonds sur la ligne OSC-AL pour la période 2018-2020 permettra aussi de financer des actions pour la promotion du genre dans le débat public et la société malienne, aux niveaux 2 (ONG), 3 (faîtières) et 4 (plateformes). Les résultats de l'analyse actuelle des programmes de coopération UE et EM seront pris en compte pour la définition de ces activités et leur lancement. Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur la représentativité des OSC en termes de genre, toujours en lien avec la nécessité de bonne gouvernance interne, afin de promouvoir non seulement une meilleure prise en compte de cette dimension par les organes dirigeants des OSC mais aussi une participation effective, dans la sphère publique, des femmes de la société civile. Cette action est cohérente avec la Politique européenne sur l'égalité des genres (GAPII 2016-2020) et particulièrement les priorités thématiques C (droits économiques, sociaux et culturels) et D (droits politiques et civils - voix et participation) figurant dans ce document stratégique.

Environnement: les projets appuyés par HIBISCUS au niveau des OCB (niveau 1), dans le cadre du Produit 2 – activité 2 (subventions en cascade), feront l'objet d'une analyse spécifique quant à l'impact environnemental anticipé. Plus précisément, les projets de développement local (thématique gouvernance locale) et d'activités génératrices de revenu pour les femmes (thématique genre) qui seront appuyés par HIBISCUS ne pourront pas avoir pour conséquence claire et directe de dégrader l'écosystème ou l'environnement local, même si cela est considéré comme inévitable pour l'atteinte de l'objectif principal. Tout risque à ce niveau sera considéré comme un critère de rejet des propositions soumises dans le cadre d'HIBISCUS.

4. DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1. Objectifs/résultats

Objectif général: Consolider le processus de développement et la démocratie au Mali

Objectif spécifique: Renforcer de manière durable et structurée l'implication d'une société civile représentative de la diversité du Mali dans l'action publique au niveau national et local, ainsi que dans son suivi et son évaluation.

Les produits attendus sont les suivants:

- **Produit 1:** Les capacités des OSC sont renforcées en termes de gouvernance interne et de recherche de financements;
- **Produit 2:** Les OSC contribuent au développement local et à la bonne gouvernance des entités décentralisées;
- **Produit 3:** Un cadre d'appui aux OSC harmonisé et aligné sur le droit national est établi sur la durée, au-delà de la période de mise en œuvre du seul projet HIBISCUS.

Ce programme s'inscrit dans le Programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les cibles des ODD : l'objectif 17 portant sur les "partenariats pour la réalisation des objectifs", mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des Objectifs 5 "égalité entre les sexes" et 16 "paix, justice, et institutions efficaces". Cela n'implique pas d'engagement de la part de la République du Mali qui bénéficie de ce programme.

4.2. Principales activités

Produit 1: Les capacités des OSC sont renforcées en termes de fonctionnement, de gouvernance interne et de recherche de financements.

Activité 1: formations et, si pertinent, accompagnements techniques individualisés¹⁵ pour des OSC des 4 niveaux sur l'ensemble du territoire., dans des domaines liés au fonctionnement (comptabilité, gestion des ressources humaines, organisation administrative....) et à la gouvernance interne des OSC (élection des instances dirigeantes, secrétariat et gestion des réunions des instances dirigeantes, communication interne...). Une attention particulière sera portée aux femmes, insuffisamment représentées dans les effectifs des OSC au Mali, et surtout celles qui travaillent sur l'égalité hommes-femmes, y compris parmi les instances dirigeantes.

Activité 2: formations et, si pertinent, accompagnements techniques individualisés pour des OSC des 4 niveaux sur l'ensemble du territoire dans les domaines de la recherche de financement (rédaction de propositions de projets, cadres logiques et budgets, présentation des modalités de financement des principaux PTF, formations spécifiques sur les Appels à proposition (AàP) UE et séances d'informations sur les AàP UE prévus au Mali).

HIBISCUS pourra fortement s'appuyer sur l'expérience du PAOSC II dans le cadre de l'activité 1. Pour toutes ces formations, des consultations avec la société civile permettront de préciser les thématiques visées. Par ailleurs, la modalité de (micro) contrats de subventions signés avec des OSC sera préférée¹⁶ afin de développer le contenu de ces formations et les dispenser au public des OSC intéressées. Le contenu de ces formations fera d'abord l'objet d'essais sur des groupes-tests (en présence de l'UGP (Unité de gestion de programme) et, si intéressées, d'autres parties-prenantes du projet) avant d'être déployé sur l'ensemble de la zone de couverture d'HIBISCUS.

Produit 2: Les OSC contribuent au développement local et à la bonne gouvernance des entités décentralisées

Activité 1: formations et, si pertinent, accompagnements techniques individualisés pour des OSC des 4 niveaux sur l'ensemble du territoire, dans les domaines de la décentralisation et du genre.

Activité 2: octroi de micro-subventions¹⁷, par le biais d'appels à propositions ou d'appels à manifestation d'intérêt, pour les organisations communautaires de base (niveau 1) sur l'ensemble du territoire. Les thématiques couvertes seront en lien avec les activités identifiées dans les PDSEC, les plans de développement locaux et régionaux en vue d'approfondir et prendre en charge 2 thèmes prioritaires du projet: décentralisation et genre. Ces subventions en cascade seront octroyées de préférence à des organisations ayant bénéficié de formations du projet HIBISCUS ou précédemment, du PAOSC II.

Les formations prévues dans le cadre de l'activité 1 répondront aux mêmes principes de fonctionnement qu'énoncés dans le cadre du résultat 1 ci-dessus.

L'appui aux nouveaux acteurs de la société civile (bloggers, réseaux sociaux), également dans le cadre de l'activité 1, pourra prendre la forme d'appels à manifestation d'intérêt. Ces acteurs seront retenus par rapport à la pertinence de leur projet et l'historique de leurs contributions en ligne, dans les thématiques de la décentralisation et du genre, entendues de manière large. L'appui fourni par HIBISCUS pour ces acteurs pourra inclure des accompagnements techniques individualisés, des formations et séjours d'étude à l'extérieur du Mali, ainsi que le financement de petites infrastructures (connexion internet) et d'équipement informatique.

¹⁵ Dans le cadre de demandes retenues à la suite d'appels à manifestation d'intérêt

¹⁶ Même s'il restera possible, par défaut, de travailler directement avec des assistants techniques.

¹⁷ Moins de 60 000 EUR

La rédaction des lignes directrices des différents appels à propositions et à manifestation d'intérêt devra s'appuyer sur des consultations avec la société civile et les autorités locales. Une assistance technique de court-terme pourra aider à la finalisation des lignes directrices. Les lignes directrices devront être suffisamment claires pour permettre une action concentrée sur une composante précise de chacune des 2 thématiques (décentralisation et genre), afin d'éviter le risque de saupoudrage et le manque d'impact observable ex-post sur la zone de couverture d'HIBISCUS.

Produit 3 : Un cadre d'appui aux OSC harmonisé et aligné sur le droit national est établi dans la durée

Activité 1: financement de missions d'assistance technique court-terme et, si pertinent, de consultations locales (avec Gouvernement du Mali, OSC, autres PTF) sur le choix du cadre législatif et réglementaire (ONG, établissement public administratif, fondation ou autre...), l'établissement du fonds, son audit éventuel et son renforcement technique sur différents aspects de son fonctionnement tels que la comptabilité, les finances, le rapportage ou la gestion des ressources humaines.

Là encore, HIBISCUS pourra fortement s'appuyer sur le travail déjà réalisé dans le cadre du PAOSC II, incluant des études comparatives et des voyages d'étude sur d'autres fonds similaires, ou encore la réalisation d'analyses du cadre législatif et réglementaire malien pour ce type de fonds.

4.3. Logique d'intervention

La logique d'intervention, dans la continuité du PAOSC II, est celle d'un appui à la diversité de la société civile malienne, aux 4 niveaux déjà évoqués, en s'adressant cette fois-ci aussi à des acteurs émergents mais pas encore structurés, à savoir les bloggeurs et les acteurs des médias sociaux. Il s'agit d'appuyer ces acteurs dans leurs activités en ligne, qui sont extrêmement fluides car dictées par l'actualité sociale et politique. C'est pour cela qu'il sera nécessaire d'envisager des appuis évolutifs, individualisés, qui prendront en compte la dimension éminemment technologique de ce type d'acteurs.

Trois autres éléments de continuité par rapport au PAOSC II concernent:

- l'inclusion des organisations faitières (niveau 3) et des plateformes (niveau 4), à travers des formations voire des accompagnements techniques individualisés (P1 – activités 1 et 2 et P2 – activité 1);
- la poursuite du travail de consultation et d'assistance technique sur l'élaboration d'un fonds d'appui aux OSC harmonisé et aligné sur le droit malien (P3 – activité 1);
- le principe selon lequel le développement de capacités le plus durable se fait par l'action, c'est-à-dire par le déploiement séquentiel parmi les OSC de formations et d'assistance technique, (P1 – activités 1 et 2 et P2 – activité 1) avant l'octroi de micro-subventions pour la mise en œuvre de projets (P2 – activité 2) permettant la mise en pratique du savoir acquis.

Auxquels viendront conforter les actions suivantes :

- Renforcement de la gouvernance locale :

La nécessité de maximiser l'efficacité et l'impact à travers l'utilisation de synergies avec d'autres instruments a également abouti à une répartition des tâches claire entre FED (HIBISCUS) et ligne thématique OSC-AL pour la période 2018-2020:

- HIBISCUS financera des micro-projets par modalité de subvention en cascade (60 000 EUR max) pour des organisations communautaires de base (niveau 1)
- des appels à proposition nationaux financés par la ligne OSC-AL sur la période 2018-2020 pourront soutenir le cas échéant des projets plurirégionaux voire nationaux émanant d'ONG, d'organisations faitières ou de plateformes (niveaux 2, 3 et 4), toujours sur les mêmes thématiques (genre et gouvernance)

Enfin, il faut noter que ce projet est conçu comme la 1^{ère} phase d'un engagement plus conséquent, de 10 000 000 EUR, au titre du 11^e FED (PIN) pour la société civile au Mali. Cette approche en 2 temps explique la durée du projet, de 3 ans.

5. MISE EN ŒUVRE

5.1. Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'Accord de partenariat ACP-UE¹⁸.

5.2. Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 36 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4, du règlement (UE) 2015/322.

5.3. Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire S.O

5.4. Modalités de mise en œuvre pour une action en modalité projet

5.4.1. Passation de marchés (gestion directe)

Objet en termes génériques, si possible	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Activité 1 – Produit 3: assistance technique pour l'établissement d'un fonds d'appui aux OSC harmonisé et aligné sur le droit national malien	Services	2	T2 et T6

5.4.2 Gestion indirecte avec la République du Mali

La présente action ayant pour objectif d'appuyer la société civile malienne peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République du Mali conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323 conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 100 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés

¹⁸ "l'accord de partenariat entre les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne (UE)".
http://ec.europa.eu/development/body/cotonou/pdf/agr02_fr.pdf

dont le montant est inférieur à ce montant. La Commission procède à un contrôle ex ante des procédures d'octroi des subventions pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont exécutés par le pays partenaire pour les frais de fonctionnement ordinaires, les marchés en régie et les contrats dont le montant est inférieur à 300 000 EUR pour les marchés et dont le montant est égal ou inférieur à 300 000 EUR pour les subventions.

La contribution financière couvre, pour un montant de 750 000 EUR les coûts de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 applicable en vertu de l'article 36 du règlement (UE) 2015/323 et l'article 19 c, paragraphe 1, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, le pays partenaire applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323 seront fixées dans la convention de financement conclue avec le pays partenaire.

5.5. Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6. Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR) A revoir selon la proposition du budget du DP fonctionnement
5.4.1 Gestion directe - Passation de marchés R3 : A/T (contrats cadres)	200 000
5.4.2 Gestion indirecte avec la République du Mali DP	3 350 000
R1: capacités des OSC renforcées en termes de fonctionnement, de gouvernance interne et de recherches de financements (montant indicatif)	1 750 000
R2: OSC contribuant au développement local et à la bonne gouvernance des entités décentralisées (montant indicatif)	1 400 000
R3: établissement d'un cadre d'appui aux OSC harmonisé et aligné sur le droit national (montant indicatif)	200 000
Fonctionnement des devis programmes pluriannuels	750 000
5.9 Evaluation et 5.10 Audit	350 000
5.11 Communication et visibilité	inclus dans les DP
Imprévus	350 000
TOTAL	5 000 000

5.7. Structure organisationnelle et responsabilités

Le maître d'ouvrage, pouvoir adjudicateur du programme, est le ministère des affaires étrangères du Mali, Ordonnateur national du FED. Le maître d'œuvre est également le ministère des affaires étrangères du Mali, Ordonnateur national du FED.

La gestion et l'exécution des modules en gestion indirecte du programme sont confiées à un régisseur et un comptable désignés à cet effet par le représentant compétent du pays bénéficiaire (ordonnateur national), en accord avec le chef de la délégation de l'UE au Mali. En fonction des pouvoirs qui leur sont délégués par le représentant compétent du pays bénéficiaire (ordonnateur national), le régisseur et le comptable élaborent les devis programmes successifs, les exécutent, passent des marchés, octroient des subventions, engagent les dépenses et effectuent les paiements correspondants. Le régisseur et le comptable présentent leurs rapports techniques et financiers au comité de pilotage du programme, au représentant compétent de la République du Mali (Ordonnateur national) et au chef de la Délégation de l'UE au Mali.

Un Comité de Pilotage sera mis en place, sous la présidence de l'Ordonnateur national du FED. Il comprendra également les ministères compétents pour l'enregistrement et le suivi des activités des OSC, la décentralisation et le genre, des représentants des OSC, dont au moins une organisation faîtière, une association travaillant principalement sur le genre, et une organisation communautaire de base. L'Union européenne participera également aux réunions du Comité de Pilotage en tant qu'observateur. Le Comité de Pilotage prendra les décisions sur les orientations stratégiques, et validera formellement la liste des appels à propositions/à manifestation d'intérêt, des formations et appuis techniques individualisés prévus par le programme pour les 12 mois suivants. Ce comité de pilotage se réunira au moins annuellement. Un Comité technique de suivi (CTS) composé des mêmes acteurs mais au niveau technique, auxquelles pourront être associés d'autres PTF du Mali et tout autre entité pertinente, sera également mis en place. Il préparera les discussions et les décisions du Comité de Pilotage. Il aidera en particulier à la finalisation des devis-programmes, à la planification des consultations, formations, suivis techniques individualisés et des appels à propositions/manifestation d'intérêt. Le CTS sera lui présidé par le maître d'œuvre.

5.8. Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique en annexe. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Au démarrage du projet, des valeurs de référence ainsi que des cibles à atteindre seront identifiées. Cette activité sera menée, à travers un atelier spécifique dédié, de l'ensemble des parties prenantes du projet pour actualiser le cadre logique. Cet atelier sera financé sur la ligne fonctionnement.

5.9. Evaluation

Eu égard à la nature et la durée (3 ans) de l'action, il sera procédé à une évaluation après la première année de mise en œuvre, qui remplacera l'évaluation à mi-parcours, et une évaluation finale de la présente action par l'intermédiaire de consultants indépendants au travers d'une mission commandée par la Commission.

Ces deux évaluations pourront mettre à jour les indicateurs figurant dans le cadre logique, en les comparant à la ligne de base qui sera fixée au début du projet par le biais d'une mission d'assistance technique court-terme locale. Les évaluations (après la première année, et finale) pourront aussi éventuellement suggérer des modifications du cadre logique et de ses différents éléments.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 2 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés, notamment la société civile. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre, le premier après environ 18 mois de fonctionnement du programme et le second durant le dernier semestre de la période de mise en œuvre opérationnelle.

5.10. Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu maximum trois (3) marchés de services d'audit étalés sur la durée du programme, le dernier durant la période de clôture. Le rôle de l'auditeur consiste notamment à contrôler les dépenses engagées dans le cadre du programme et à vérifier chaque année les comptes des actions et activités afin de les soumettre à la Commission, et à s'assurer que la répartition des tâches entre l'ordonnateur et le comptable est effectuée et respectée et que le contrôle des dépenses est conforme aux règles et aux dispositions énoncées dans le guide pratique des procédures applicables aux devis programmes.

5.11. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de

subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

La mise en œuvre de ce plan de communication et de visibilité fera partie intégrante du ou des devis-programmes pluriannuels du projet HIBISCUS (gestion indirecte).

6.CONDITIONS PREALABLES.

S.O

APPENDICE - MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et les lignes de base qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Lignes de base (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	<p>OG. Le processus de développement et la démocratie sont consolidés au Mali</p>	<p>OG1: Taux de participation et mesure dans laquelle les scrutins nationaux et locaux se déroulent dans de bonnes conditions à partir de 2018</p> <p>OG2: Niveau d'implication des OSC dans l'élaboration et le suivi du Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) au niveau national et des Programmes de Développement Economique, Social et Culturel (PDSEC) au niveau local</p>	<p>OG1. Données sur les élections nationales de 2013 et communal et de 2016</p> <p>OG2. A définir au moment de l'étude baseline prévue en début de projet Les statistiques seront désagrégées par les parties prenantes du projet à travers un atelier dédié sexe et par âge</p>	<p>OG1. Amélioration dans le déroulement des scrutins par rapport aux conclusions des missions d'observations de 2013 et 2016 et taux de participation équivalent ou en hausse par rapport au précédent scrutin</p> <p>OG2. Participation documentée de la société civile, regroupant différentes organisations faitières et plateformes, dans les exercices de revues du CREDD, la préparation du document stratégique succédant au CREDD, ainsi que dans les revues des plans de développement des régions bénéficiaires d'HIBISCUS</p>	<p>OG1. Rapports d'observation électorale (internationaux et locaux)</p> <p>OG1. Rapports de la CENI</p> <p>OG2. Compte-rendu du Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA) sur les réunions de revues du CREDD et la préparation du document stratégique succédant au CREDD</p> <p>OG2. Rapports d'ONG, d'organisations faitières et de plateformes sur le rôle des OSC concernant le CREDD et les plans de développement des régions concernées</p>	

<p>Objectif spécifique: Effet(s) direct(s)</p>	<p>OS: L'implication d'une société civile représentative de la diversité du Mali est renforcée de manière durable et structurée dans l'action publique au niveau national et local, ainsi que dans son suivi et son évaluation.</p>	<p>OS1: Niveau de participation des OSC des régions couvertes par le projet dans le processus de décentralisation de leur région et représentation de ces mêmes OSC au niveau des faïtières ou des plateformes nationales</p> <p>OS2: Proportion de femmes dans les instances dirigeantes des OSC (y compris les faïtières et plateformes) et parmi leurs effectifs bénéficiaires du projet</p> <p>OS3: Nombre d'OSC de niveau 1 impliquées dans la rédaction et le suivi de la mise en œuvre des stratégies de développement local (PDSEC) ou des budgets locaux Proportion de femmes travaillant dans les OSC bénéficiaires du projet (y compris les faïtières et plateformes)</p>	<p>OS1: A définir au moment de l'étude baseline prévue en début de projet</p> <p>OS2: A définir au moment de l'étude baseline prévue en début de projet</p> <p>OS3: A définir au moment de l'étude baseline prévue en début de projet</p>	<p>OS1: Toutes les régions démontrent un processus de décentralisation inclusive cād impliquant les OSC, et des OSC de ces mêmes régions sont des membres actifs de faïtières ou plateformes nationales</p> <p>OS2: Au-dessus des 30 % fixés comme seuil minimum par la loi de novembre 2015 sur la représentation des femmes dans les instances élues</p> <p>OS3: Augmentation du nombre d'OSC de niveau 1 dans chacune des régions</p> <p>- Définir l'augmentation du nombre des femmes employées par les OSC bénéficiaires y compris parmi les instances dirigeantes de celles-ci : Présenter des statistiques désagrégées par sexe et par âge seront présentées avec des cibles définis dans le temps.</p>	<p>-Rapports de mise en œuvre d'HIBISCUS par l'UGP;</p> <p>-Compte-rendu des réunions des collectivités territoriales</p> <p>- Compte-rendu des conseils d'administration des OSC bénéficiaires du projet</p>	<p>- La situation sécuritaire n'oblige pas à un report de la tenue des scrutins prévus</p> <p>- Le Gouvernement malien et les collectivités locales respectent leur engagement à associer pleinement les différentes catégories des OSC à la rédaction et au suivi de la mise en œuvre de leurs programmes stratégiques de développement.</p> <p>- Les OSC assument leur responsabilité en tant qu'acteurs de développement et démontrent une ferme volonté à renforcer leur capacité, leur gouvernance interne, et leur transparence.</p> <p>- La situation sécuritaire à Mopti et Ségou en particulier permet aux collectivités locales de ces régions de s'engager dans un exercice inclusif de préparation de leurs programmes locaux de développement, de leurs budgets et de suivi de la mise en œuvre de ces documents-clé.</p> <p>- Les OSC bénéficiaires d'HIBISCUS entament des démarches de réforme et d'ouverture qui les pousse à tenir de nouvelles élections de leur consultation d'administration, ainsi qu'à renouveler leurs autres instances dirigeantes ou de management</p>
---	--	---	--	---	---	--

<p>Produits</p>	<p>P1: Les capacités des OSC sont renforcées en termes de gouvernance interne, de politiques sectorielles, et de recherches de financements</p> <p>P2</p> <p>R2 : Les OSC contribuent au développement local et à la bonne gouvernance des entités décentralisées</p>	<p>1.1. Proportion d'OSC des 4 niveaux ayant revu leur organisation interne et la composition de leurs instances dirigeantes après avoir bénéficié des formations (activité 1 – résultat 1)</p> <p>1.2. Nombre d'OSC formées (activités 1 et 2 – résultat 1) ayant trouvé une autre source de financement qu'HIBISCUS (UE ou non UE)</p> <p>2.1. Nombre de micro-projets financés par HIBISCUS sur le genre</p> <p>2.2. Effectifs totaux des groupes-cibles des micro-projets portant sur la décentralisation dans les régions</p> <p>2.3. Proportion d'OSC des niveaux 2, 3 et 4 attributaires de subventions UE (IEDDH et Acteurs Non Etatiques (ANE)) qui ont bénéficié de formations ou appuis</p>	<p>1. A définir au moment du démarrage des formations (questionnaire pour les participants)</p> <p>2.1. A définir au moment de l'évaluation après un an de mise en œuvre</p> <p>2.3. A définir au moment de l'étude baseline prévue en début de projet (en</p>	<p>1.1. 50 % sur l'échantillonnage de chacun des 4 niveaux</p> <p>1.2. Augmentation de 30 % entre D+2 et D+4</p> <p>2.1. Augmentation du nombre Micro-projets financés par HIBISCUS sur le genre dans chacun des 6 régions (entre D+1 et D+3)</p> <p>2.2 Augmentation des effectifs totaux des groupes-cibles de 25 % entre D+1 et D+3</p> <p>2.3. 50 % des demandeurs et co-demandeurs des subventions ANE et IEDDH (lors du dernier AàP local de la ligne budgétaire) ont bénéficié de formations ou appuis au titre d'HIBISCUS</p>	<p>1.1 Rapports de mise en œuvre d'HIBISCUS par l'UGP;</p> <p>1.2. Compte-rendu des réunions des collectivités territoriales</p> <p>1.2. Compte-rendu des conseils d'administration des OSC bénéficiaires du projet</p> <p>2.1. Rapports de mise en œuvre d'HIBISCUS par l'UGP;</p> <p>2.2. Propositions complètes (description de l'action – annexe 1) sélectionnées dans le cadre des derniers Appels à Proposition ANE et IEDDH au Mali</p>	<p>1. La situation sécuritaire à Mopti et Ségou en particulier permet un déploiement effectif des formations et accompagnements techniques individualisés prévus par le Comité Technique de Suivi et approuvés par le Comité de Pilotage</p> <p>- La DUE Mali obtient des fonds ANE et IEDDH pour la période 2018-2020 et est en position de les engager</p>
------------------------	--	---	---	--	---	--

	<p>P3 : Un cadre d'appui aux OSC harmonisé et aligné sur le droit national est établi dans la durée</p>	<p>au titre d'HIBISCUS</p> <p>3.1. Mesure dans laquelle des opportunités de financement sont offertes au Mali pour les OSC des 4 niveaux</p>	<p>reprenant les données du PAOSC II concernant les derniers attributaires IEDDH (2017)</p> <p>3.1. Pas de cadre d'appui aux OSC harmonisé et aligné sur le droit national</p> <p>3.1. Cadre juridique sur les fondations à préciser</p>	<p>3.1. Les OSC ont à leur disposition un cadre fonctionnel de financement potentiel qui est enregistré en droit malien et qui bénéficie de contributions des PTF et/ou du Gouvernement du Mali (GdM)</p>	<p>3.1. Rapports de mise en œuvre d'HIBISCUS par l'UGP;</p> <p>3.3. Journal Officiel du Mali</p>	<p>- Les parties-prenantes (OSC, GdM, PTF) parviennent à s'entendre sur un cadre harmonisé d'appui aux OSC</p> <p>- Le secteur des OSC au Mali continue de rester une priorité programmatique de plusieurs PTF au Mali</p>
--	--	---	--	--	--	--